

---

**Procès-verbaux**

de la

**Corporation de la Cité de Hull**

**Année 1876**

---

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session régulière du conseil municipal de la cité de Hull, tenue en l'Hotel-de-Ville en la Cité de Hull, le trois Janvier courant 1876 à 10 h. A.M.

Présents, Son Honneur le Maire et les Echevins Simays, D. Richer, H.I. Richer, Trudelle, Brigham, Delude et Faulkner, formant le quorum du dit conseil sous la Présidence du maire au fauteuil.

1o. Proposé par l'Echevin Delude secondé par l'Echevin Simays que les procédés des deux dernières sessions soient approuvées.

Adopté.

2o. Proposé par l'Echevin Delude secondé par l'Echevin Simays que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes qui suivent, savoir:

A Chs Delude pour avances faites	\$22.50
A Jos. Bureau, Imprimeur	8.00
A Auguste Cadieux	30.00
A E. Prudhomme	40.84

Adopté.

3o. Proposé par l'Echevin Faulkner secondé par l'Echevin D. Richer que le secrétaire-trésorier fournisse au désir de la loi une autre caution en remplacement de Christopher Wright, qui a notifié ce conseil qu'il ne serait pas davantage responsable comme tel.

Adopté.

4o. Proposé par l'Echevin D. Richer Secondé par l'Echevin Faulkner que E. Prudhomme soit accepté par ce conseil comme l'une des cautions du secrétaire-trésorier.

Adopté.

5o. Proposé par l'Echevin Trudelle secondé par l'Echevin Brigham que son Honneur le maire et le secondeur forme le Comité avec l'échevin D. Richer pour s'entendre avec les différentes compagnies du chemin macadamisé de Hull & Wakefield au sujet des barrières de péage et faire le meilleur arrangement qu'il sera possible.

Adopté.

6o. Proposé par l'Echevin Simays secondé par D. Richer que Son Honneur le Maire fasse réparer aux dépens de ce conseil le chemin à partir du couvent des soeurs Grises jusqu'à la rue conduisant au cimetière.

Adopté.

7o. Proposé par l'Echevin D. Richer secondé par l'Echevin C. Delude que cette session soit ajournée à lundi prochain 10 Janvier courant 1876.

Adopté.

J.O. ARCHAMBAULT, Sec. Trés.

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session spéciale du conseil municipal de la Cité de Hull, tenue en la Cité de Hull, le trois janvier courant à 2 h. P.M.

Présents: Son Honneur le Maire et les Echevins Simays, D. Richer, Faulkner, Trudelle, et Delude, formant le quorum du dit conseil sous la Présidence du maire au fauteuil.

- 1o. Proposé par l'Echevin Trudelle, secondé par l'Echevin Delude que la Liste des Petits Jurés maintenant examinée soit approuvée par ce conseil. Adopté.
- 2o. Proposé par l'Echevin Faulkner secondé par l'Echevin D. Richer que cette session soit ajournée. Adopté.

J.O. ARCHAMBAULT, Sec. Trés.

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session ajournée du conseil municipal de la Cité de Hull, en l'Hotel-de-Ville, le dixième jour de janvier courant à 10 h. A.M.

Présents: Son Honneur le maire et les Echevins D. Richer, H.I. Richer, Brigham, Feely, Simays, Trudelle, et Delude, formant le quorum du dit conseil sous la Présidence du maire au fauteuil. Ensuite arrive l'Echevin Gauthier.

- 1o. Proposé par l'Echevin D. Richer secondé par l'Echevin Gauthier que les procédés des deux dernières sessions soient approuvées. Adopté.
- 2o. Proposé par l'Echevin Brigham secondé par l'Echevin Feely que le nom de "Joseph" soit ajouté avant le nom "Pelchat" au No. 20 Quartier 2, du rôle d'Evaluation, Perception et autres. Proposé en amendement par l'Echevin Simays secondé par l'Echevin D. Richer que cette question soit remise à la prochaine session pour être soumise à l'aviseur légal avant de faire aucun changement. En faveur: les Echevins Simays, Gauthier, D. Richer, Trudelle, H.I. Richer. -5- Contre: les Echevins Feely et Brigham -2- Amendement adopté.
- Sur la motion: pareille division Motion perdue
- 3o. Proposé par l'Echevin Gauthier secondé par l'Echevin D. Richer que le compte de B. Sabourin pour le transport des prisonniers de Hull à Aylmer soit payé \$29.20. Adopté.
- 4o. Proposé par l'Echevin D. Richer secondé par l'Echevin Gauthier que le compte de J.A. Chevrier pour loyer de la station jusqu'au 1er janvier 1876 soit payé \$40.00. Adopté.
- 5o. Proposé par l'Echevin Trudelle secondé par l'Echevin D. Richer que les compte de I.A. Snow, Ingénieur de la Cité, soit payé par ce conseil: \$18.60.
- 6o. Proposé par l'Echevin D. Richer secondé par l'Echevin Trudelle, référant à la Pétition de Félix Phillion et autres au sujet d'un canal ou égout à faire sur la rue Dull, et vue que Mr I.A. Snow dit avoir préféré les plans et spécifications pour tel travail, qu'il soit prié de les présenter à ce conseil à la prochaine session et qu'après examen des dit plans et spécifications, la dite Pétition sera prise en considération. Adopté.

7o.

Proposé par l'Echevin E. Simays secondé par l'Echevin Delude que les compte du secrétaire-trésorier, dont la reddition vient d'être publiquement faite, soit soumis aux auditeurs pour être revisés et que rapport soit fait à ce conseil.

Adopté.

8o.

Ensuite Mr. I.A. Snow fut appelé à donner des explications au sujet de l'ouverture de la rue du Pont:

Le maire se retirant ainsi que les Echevins Feely et Brigham:

Geo. J. Marston, Maire

Il est proposé par l'Echevin H.I. Richer secondé par l'Echevin Gauthier que C. Delude soit appelé au Fauteuil pour présider cette session.

Adopté.

9o.

Proposé par l'Echevin Trudelle secondé par l'Echevin D. Richer que le secrétaire-trésorier soit autorisé à recevoir des soumissions d'hui au 20 janvier courant jusqu'à 12 A.M. au sujet de l'ouverture de la rue du pont et que les dites soumissions seront prises en considération.

Adopté.

10o.

Proposé par l'Echevin D. Richer secondé par l'Echevin Trudelle que cette session soit ajournée au 20 janvier courant à 10 h. A.M.

Adopté.

CHARLES DELUDE

J.O. ARCHAMBAULT, Sec. Trés.

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session régulière ajournée du conseil municipale de la Cité de Hull, tenue en l'Hotel-de-Ville, en la Cité de Hull, le vingtième jour de janvier courant, à 10 h. A.M.

Présents: Son Honneur le Maire et les Echevins D. Richer, Faulkner, Trudelle, H.I. Richer, Brigham, Delude et Gauthier, formant le quorum du dit conseil sous la présidence due maire au fauteuil.

1o. Proposé par l'Echevin Faulkner, secondé par l'Echevin D. Richer que les procédés de la dernière session soient approuvés.

Adopté.

2o.

Proposé par l'Echevin Faulkner, secondé par l'Echevin Simays que les comptes suivants soient payés, savoir:

James Battison	\$ 3.00
George Newell	15.20
Félix Legault	1.00
Joseph Fortier	6.00
J.O. Laferrière auditeur	24.00
T.D. Lewis "	24.00
J.O. Archambault,	17.74 (services de notaire)

Adopté.

Ensuite Mr. J.O. Laferrière explique le rapport des auditeurs sur les Recettes et Dépenses de la Corporation.

3o.

Proposé par l'Echevin Delude secondé par l'Echevin D. Richer que le Rapport des Auditeurs soit accepté et que les comptes du secrétaire-trésorier soient approuvés par ce conseil, et que le dit Rapport soit publié sur l'Echo de Hull.

Adopté.

4o.

Proposé par l'Echevin Trudelle secondé par l'Echevin Simays que le secrétaire-trésorier notifient les auditeurs de faire l'examen et l'audition des livres du Greffier de la Cour du Recorder.

Adopté.

5o.

Proposé par l'Echevin Brigham secondé par l'Echevin Trudelle que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un décharge en faveur de C. Wright, caution de J.O. Archambault.

Adopté.

6o.

Proposé par l'Echevin Faulkner secondé par l'Echevin D. Richer que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Maxime Benoit une décharge en faveur de Maxime Benoit pour le montant de \$400.00 comme sureté collatérale en sa qualité de cotiseur.

Adopté.

7o.

Proposé par l'Echevin Gauthier secondé par l'Echevin Simays que les personnes suivantes, victimes des derniers incendies soient exemptes de payer leurs taxes pour les propriétés incendiées, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à leur octroyer reçu de leurs taxes et cotisations pour l'année courante, savoir:

J.B. Chantillon, Silvère Chantillon, Chs. Dupuis, M. Watson, Damien Richer, S. Simon, C. Marcil, C. Parisien, A. Picard, J.B. Gauthier, Pierre Champagne, Pierre Vallée, Jacques Goyette, Elie Carré, Joachim Lafrance, P.S. Grondin.

Adopté.

8o.

Proposé par l'Echevin Simays secondé par l'Echevin Faulkner, vu que dans la traduction anglaise du rapport des auditeurs il y a variante non dans les chiffres mais concernant une prétendue demande qui suivant la dite version anglaise aurait été faite au Greffier de la Cour du Recorder pour production de ses livres, les dits auditeurs sont priés de faire correspondre exactement les deux copies française et anglaise de leur rapport.

Adopté.

9o.

Proposé par l'Echevin Delude secondé par l'Echevin Simays que cette session soit ajournée à 4 h. P.M.

A 4 h. P.M. mêmes Echevins présents excepté Son Honneur le Maire.

10o.

Proposé par l'Echevin Delude secondé par l'Echevin Faulkner que l'Echevin Brigham soit le Président de cette assemblée.

Adopté.

11o.

Proposé par l'Echevin Gauthier secondé par l'Echevin Delude que la soumission de Mr Sauriole soit acceptée et que ce monsieur fournisse ses cautions d'hui à samedi prochain 22 janvier courant et qu'à cette date le contrat soit signé d'après telle soumission plans et spécifications de l'Ingénieur Civil.

Adopté.

12o.

Proposé par l'Echevin H.I. Richer secondé par l'Echevin Faulkner que cette session soit ajournée au 22 janvier courant 1876 à 7 h. P.M.

Adopté.

GEO. J. MARSTON. Maire

J.O. ARCHAMBAULT, Sec. Trés.

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session régulière ajournée du conseil municipal de la Cité de Hull, tenue en l'Hotel-de-Ville, en la Cité de Hull, samedi le 22 janvier courant à 7 h. P.M.

Présents Les Echevins Delude, D. Richer, H.I. Richer, Trudelle, Gauthier, et Faulkner, formant le quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'Echevin Trudelle secondé par l'Echevin D. Richer que l'Echevin Delude soit le Président de cette assemblée.

Adopté.

2o.

Proposé par l'Echevin H.I. Richer secondé par l'Echevin Faulkner, vue que les cautions fournies par François Sauriole, savoir: J.BTe Charbonneau et Narcisse Sauriole, tous deux de la Cité de Hull, sont acceptées par le conseil comme étant suffisantes pour assurer l'exécution du contrat concernant l'ouverture et le nivellement de la rue du Pont d'après les plans et spécifications de l'Ingénieur civil, que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat pour l'ouvrage mentionné aux plans et spécifications et d'après le prix porté en la soumission du dit François Sauriole: les paiements devant être faits tous les quinze jours, retenant dix par cent du dit prix jusqu'à ce que le dit ouvrage soit fait et accepté par ce conseil, d'après les certificats de l'ingénieur civil: les cautions devront donner hypothèque sur des biens fonds en faveur de la Corporation de la cité de Hull.

Adopté.

3o.

Proposé par l'Echevin Trudelle secondé par l'Echevin D. Richer que cette session soit ajournée sine die.

Adopté.

J.O. ARCHAMBAULT  
Sec. Trés.

CHARLES DELUDE,  
Président.

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ou session régulière du conseil municipal de la Cité de Hull, tenue en l'Hotel-de-Ville, en la Cité de Hull, le trente et unième jour de janvier mil huit cent soixante seize à dix heures de l'avant midi.

Etaient présents, Son Honneur le Maire et les Echevins H.I. Richer, D. Richer, Chs Delude, F.X.E. Gauthier, E. Simays E.I. Faulkner, C.C. Brigham, Chs. Leduc, Chs E. Graham, formant le quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

1o.

Proposé par l'Echevin Charles Delude secondé par l'Echevin Edouard Joseph Faulkner que H.Isaie Richer, Ecuyer, Echevin de la Cité de Hull, soit nommé Maire de la Corporation de la Cité de Hull, pour l'année courante?

Proposé en amendement, par l'Echevin Christopher Brigham secondé par l'Echevin Charles E. Graham, que George Jacob Marston Echevin soit et est par les présentes nommé maire de la Cité de Hull pour l'année mil huit cent soixante et seize

Pour l'amendement: Les Echevins Leduc, Graham, et Brigham -3

Contre: Les Echevins H.I. Richer, Simays, Gauthier, Faulkner, D. Richer et Delude -6-

Amendement perdu.

2o.

Encore en amendement il est proposé par l'Echevin Chs Leduc, secondé par l'Echevin Chs E. Graham, que l'Echevin E. Simays soit élu maire en remplacement de Mr Marston pour l'année municipale courante,

Pour l'amendement: Les Echevins Leduc, Graham, et Brigham, et Marston -4-

Contre: Les Echevins H.I. Richer, Gauthier, Faulkner, D. Richer, Chs Delude, et Simays -6-

3o.

Proposé encore en amendement par l'Echevin Chs E. Graham, secondé par l'Echevin Christopher Brigham, que Edouard J. Faulkner soit nommé maire pour l'année courante.

Pour l'amendement: Les Echevins Leduc, Graham Brigham et Marston -4-

Contre: Les échevins H.I. Richer, Gauthier, Faulkner, D. Richer, Chs Delude et Simays -6-

Amendement perdu.

4o.

Encore en amendement à la motion principale, il est proposé par l'Echevin Chs Leduc secondé par l'échevin Chs E. Graham, que l'échevin chs Delude soit élu maire pour l'année 6municipale courante en remplacement du maire Marston.

Pour l'amendement: Les Echevins, Leduc, Graham, Brigham, et Marston -4-

Contre: Les échevins Delude, D. Richer, Faulkner, Gauthier, Simays et H.I. Richer -6-

l'amendement perdu.

La motion principale étant mise aux voix fut adoptée sur la division suivante:

Pour: Les échevins Delude, D. Richer, Faulkner, Gauthier, et Simays -5

Contre: Les échevins Leduc, Graham, Brigham et Marston -4-

L'échevin H.I. Richer s'abstenant de voter.

Ensuite eut lieu un discussion au sujet de la résignation du secrétaire-trésorier, savoir si elle devait être acceptée ou non. A l'unanimité les susdits échevins on décidé de laisser la dite résignation sur la table, jusqu'à la prochaine session de la dite corporation de la dite Cité de Hull.

Proposé par l'échevin Gauthier secondé par l'échevin Delude, que cette session soit ajournée à lundi prochain le septième jour de février mil huit cent soixante et seize à dix heures A.M.

neuf mots rayés nuls.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. ARCHAMBAULT, Sec. Trés.

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session régulière du Conseil Municipal de la Cité de Hull, tenue en la Cité de Hull, dans l'Hotel-de-Ville, le septième jour de février mil huit cent soixante seize.

Présents; Son Honneur le Maire et les Echevins Delude, Faulkner, D. Richer, Gauthier, Marston, Leduc, et Brigham, formant le quorum du dit conseil sous la présidence du maire au fauteuil.  
No.I-

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Leduc

Que les minutes de l'assemblée tenue le 20 janvier 1876, et les minutes de l'assemblée tenue le 22 janvier 1876 soient amendées, en autant qu'elles se rapportent au contrat et à l'acceptation des cautions de François Sauriol, et que le dit contrat soit annulé comme étant illégaux, nuls et de nul effet.

1- Proposé en amendement par l'échevin D. Richer, secondé par l'échevin Faulkner que les minutes des 20ème, 22ème et 31ème jour de janvier dernier (1876) soient approuvées.

Pour l'amendement: les échevins Delude, Faulkner, Gauthier et D. Richer -4-

Contre: les échevins Leduc, Graham, Brigham, et Marston -4-

Les votes étant également partagés, le maire vote en faveur de l'amendement.

Amendement adopté.

Sur la motion principale même division.

Motion principale perdue.

No.2-

Proposé par l'échevin F.X. Elie Gauthier  
Secondé par l'échevin E.J. Faulkner.

Que la résignation de M. J.O. Archambault, comme secrétaire-trésorier de cette corporation soit acceptée et que J.O. Laferrière soit nommé secrétaire-trésorier de la Cité de Hull au lieu et place du dit J.O. Archambault, résigné, au salaire de quatre cents dollars par année.

1-

En amendement, il est proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Graham; que les mots suivants: "soit acceptée" de la motion principale soient effacés et que les suivants soient ajoutés au lieu et place: "et que les charges de secrétaire-trésorier, greffier du recorder et aviseur légal soient remaniées et que Andrew Leamy soit accepté pour remplir telles susdites charges, aux prix et somme de quatre cents piastres par année, et qu le greffier actuel du recorder et l'aviseur légal soient notifiés de tels changements susdits.

Pour l'amendement: Les échevins Leduc, Graham, Brigham et Marston -4-

Contre: les échevins: D. Richer, Gauthier, Faulkner et Delude -4-

Les votes étant également partagées, son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Amendement perdu.

2-

Proposé en amendement par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Graham.

Que tous les mots dans la motion principale après "accepté" soient biffés, et que le nom de D.C. Simon y soit substitué pour être nommé secrétaire-trésorier de cette corporation, moyennant un salaire de trois cents piastres par année.

Pour l'amendement, les échevin Marston, Graham, Brigham et Leduc -4-

Contre: les échevins D. Richer, Gauthier, Faulkner, et Delude -4-

Les votes étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Amendement perdu.

3-

Proposé en amendement par l'échevin Brigham secondé par l'échevin Graham:

Que tous les mots après "accepté" dans la motion principale soient biffés, et que les suivants leur soient substitués, "que John D. Hanson soit nommé secrétaire-trésorier, avec un salaire de deux cents piastres par année.

Pour l'amendement les échevins Brigham, Marston, Graham et Leduc. -4-

Contre: les échevins Delude, D. Richer, Gauthier et Faulkner -4-

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Amendement perdu.

4-

Proposé par amendement par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Graham:

Que les mots après "soit accepté" dans la motion principale soient effacés, et que les suivants soient insérés en leur lieu et place, "et que la soumission de Eraste d'Odette d'Orsennens soit accepté.

Pour l'amendement: les échevins Leduc, Graham, Brigham et Marston -4-

Contre: les échevins D. Richer, Gauthier, Faulkner et Delude -4-

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Amendement perdu.

5-

Proposé en amendement par l'échevin Graham secondé par l'échevin Brigham:

Que A.D. Danis soit nommé aux charges de secrétaire-trésorier et greffier de la Cour du Recorder, aux prix et somme mentionnés dans sa soumission, c'est-à-dire, cent piastres comme secrétaire-trésorier de cette corporation, et la moitié des honoraires de la Cour du Recorder comme greffier d'icelle.

Pour l'amendement: les échevins Leduc, Graham et Brigham -3-

Contre: les échevins D. Richer, Gauthier, Faulkner et Delude -4-

l'Echevin Marston s'abstient de voter.

Amendement perdu.

La motion principale étant mise aux voix est adoptée sur la division suivante:

Pour les échevins Delude, Faulkner, D. Richer, Gauthier -4-

Contre, les échevins, Graham, Leduc, Brigham et Marston -4-

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire vote en faveur de la motion.

Motion adoptée.

No.3-

Proposé par l'échevin E.J. Faulkner

Secondé par l'échevin Gauthier

Que Messrs T.D. Lewis et Télesphore Madore soient nommés auditeurs de cette corporation pour l'année courante, et sont par la présente reconnus comme tels:

1-

En amendement il fut proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Graham:

Que les mots après "T.A. Lewis" soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés, "et Eraste d'Odette d'Orsennens" soient nommés auditeurs pour la Cité de Hull pour l'année courante.

Pour l'amendement: les échevins Graham, Leduc, Brigham et Marston

Contre: les échevins D. Richer, Faulkner, Delude et Gauthier -4-

Les votes étant également partagées Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Amendement perdu.

2-

En amendement il est proposé par l'échevin Brigham secondé par l'échevin Leduc qu'après les mots "T.D. Lewis" soient retranchés et que les suivants soient ajoutés "et D.C. Simon soient nommés auditeurs pour la Cité de Hull pour l'année courante.

Pour l'amendement, les échevins Graham, Leduc, Brigham et Marston -4-

Contre: les échevins D. Richer, Faulkner, Delude et Gauthier -4-

*Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull*

---

Les votes étant également partagés, Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Amendement perdu.

La motion principale étant mise aux voix fut adoptée sur la division suivante, viz:

Pour: les échevins Delude, Faulkner, D. Richer et Gauthier -4-

Contre: les échevins, Marston, Brigham, Graham et Leduc -4-

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Motion principale adoptée.

No.4-

Proposé par l'échevin Marston

Secondé par l'échevin Graham

Que les taxes imposées sur la manufactures d'E.B. Eddy soient remises.

1-

Proposé en amendement par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin D. Richer,

Vu que l'application faite par E.B. Eddy au sujet de ses taxes n'a pas été faite au temps voulu d'après la loi, la motion principale soit rejetée.

Pour l'amendement: les échevins Delude, Faulkner, Gauthier et D. Richer -4-

Contre: les échevins: Brigham, Marston, Graham et Leduc -4-

Les votes étant également partagés, son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

Amendement adopté.

La motion principale étant mise aux voix fut rejetée sur la même division.

Proposé par l'échevin Leduc

Secondé par l'échevin Brigham

Que le protêt suivant soit entré dans les minutes du conseil de la Cité de Hull.

Les échevins Leduc, Graham, Marston et Brigham donnent avis au conseil de la Cité de Hull, qu'eux comme tels échevins protestent contre les dépenses, autres que les dépenses nécessaires, c'est-à-dire dépenses nécessaires et générales, pour les sommes requises pour améliorations prévues et autres, d'après la clause 76 de la charte de la Cité de Hull, et qu'ils ne sont personnellement pas responsables pour les sommes votées contrairement à ce que dessus exprimé, eux étant dissidents.

Proposé par l'échevin D. Richer, secondé par l'échevin F.X.E. Gauthier que l'espèce de protêt au sujet des améliorations dans la cité de Hull fait par les échevins Leduc, Graham, Brigham et Marston soit rejeté.

No.5-

Proposé par l'échevin Leduc

Secondé par l'échevin Delude

Que cette session soit ajournée à lundi prochain, le 14 février courant, à 10 heures de l'avant-midi.

Adopté.

H.I. Richer, Maire

J.O. ARCHAMBAULT,  
Ex. Sec. Trés. C.H.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du Conseil de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville, dans la dite Cité, lundi le quatorzième jour de février mil huit cent soixante-seize, sont présents: les échevins Marston, Brigham, Graham, et Leduc.

A onze heures de l'avant-midi, n'ayant pu, depuis dix heures réunir un quorum du dit Conseil, l'assemblée se dispersa.

J.O. LAFRENIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée spéciale, dûment convoquée, du Conseil de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville, dans la dite cité, lundi le vingt-unième jour de février mil huit cent soixante-seize, à dix heures de l'avant-midi, sont présents:

Son Honneur le Maire au fauteuil et les échevins F.X.E. Gauthier, Chs Delude, E.J. Faulkner, D. Richer, C.C. Brigham, Geo. J. Marston, Chs E. Graham, Chs Leduc et E. Simays.

1o.

Sur motion de l'échevin d. Richer  
Secondé par l'échevin E.J. Faulkner

Il est résolu que l'échevin Simays agisse comme secrétaire temporairement.

Adopté.

2o.

Proposé par l'échevin Delude,  
Secondé par l'échevin E.J. Faulkner,

Que Messieurs Etienne Prud'homme, ferblantier et Narcisse A. Trudelle, gentilhomme soient acceptés (admis) comme cautions de M. J.O. Laferrière, maintenant reconnu et agréé comme secrétaire-trésorier de la susdite corporation de la cité de Hull.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Leduc,  
Secondé par l'échevin Graham,

Que le cautionnement des cautions acceptées ci-dessus port hypothèque sur des propriétés immobilières tel que pourvu par l'article 56 de la Charte de Hull pour le paiement par J.O. Laferrière comme secrétaire-trésorier de ce conseil de toutes sommes de deniers dont le dit J.O. Laferrière en sa dite qualité, pourra être en aucun temps redevable envers cette corporation, ainsi que pour vu par l'article 54 de la dite charte de Hull.

Pour: les échevins Leduc, Graham, Brigham, et Marston, -4-  
Contre: les échevins H.I. Richer, D. Richer, Chs, Delude, Gauthier, Faulkner et  
Simays -6-

Motion perdue.

4o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Delude,

Que J.O. Archambault, écr., secrétaire-trésorier ayant résigné sa charge soit sans retard notifié et par la présente résolution autorisé et requis de livrer immédiatement à son successeur J.O. Laferrière, écr., tous deniers clefs livres, papiers et insignes, Etc, appartenant à cette charge, le tout en conformité à l'Acte pour incorporer la cité de Hull", et que copie de cette résolution soit de suite signifiée au dit J.O. Archambault.

Adopté.

Et l'assemblée ajourne Sine Die.

H.I. Richer, Maire

J.O. Laferrière,  
Sec. Trés.

#### LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session ajournée du conseil municipal de la Corporation de la Cité de Hull, tenue en l'Hotel-de-Ville, dans la dite cité, mercredi le vingt troisième jour de février mil huit cent soixante seize, à dix heures de l'avant-midi.

Sont présents: Son Honneur le Maire au fauteuil, et les échevins Delude, Simays, Faulkner, Richer, Marston et Leduc, formant le quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées.

Adopté.

L'Echevin Leduc laisse la salle.

2o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Marston

Que les auditeurs de la cité soient notifiés de procéder immédiatement à l'audition des livres de ce Conseil tenus par J.O. Archambault, Ecr., ex secrétaire-trésorier d'icelui et fassent rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Qu'un comité composé de son Honneur le Maire, de l'échevin Marston et du moteur soit et est par la présente formé pour examiner l'état de compte fourni par J.O. Archambault, Ecr., ex secrétaire-trésorier de ce conseil, des ouvrages par lui faits, en sus des obligations auxquelles il était tenu en vertu de son engagement comme tel et fasse rapport à ce sujet conseil à sa prochaine assemblée.

Adopté.

40.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que cette assemblée soit ajournée à lundi le 28 février courant, à 10 heures A.M.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés. C.H.

#### LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session spéciale, dûment convoquée du conseil municipal de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville, dans la dite cité, vendredi, le troisième jour de mars mil huit cent soixante-seize, à dix heures de l'avant-midi.

Sont présents: Son Honneur le Maire au fauteuil, et les échevins Delude, Gauthier, Faulkner, Simays, Richer, Marston, Brigham, Graham, et Leduc, formant le dit conseil en entier.

Reçu et lu le rapport du comité nommé pour examiner le compte fourni par J.O. Archambault, ecr., ex secrétaire-trésorier de ce Conseil, des ouvrages par lui faits, en sus des obligations auxquelles il était tenue en vertu de son engagement comme tel.

Après des débats assez prolongés ce compte est référé à l'aviseur légal et renvoyé pour considération ultérieure.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que son Honneur le maire adopte les moyens nécessaires pour contraindre J.O. Archambault, ecr., ex secrétaire-trésorier à remettre tous les argents, papiers, livres, clefs, insignes, et généralement tout ce qu'il a en mains appartenant à ce conseil et même à le poursuivre en justice, à cette fin si nécessaire.

Adopté.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que cette assemblée soit ajournée à lundi prochain,

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A l'assemblée régulière du conseil municipal de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi, le sixième jour de mars mil huit cent soixante-seize, sont présents: les échevins Graham, Marston, Brigham, Delude et Leduc ne formant pas le quorum de ce conseil pour la dépêche des affaires, mais ayant le pouvoir d'ajourner.

Il fut proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Marston

Que cette assemblée ajourn à lundi le 13 mars courant.

J.O. LAFERRIERE  
Sec.

LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session régulière ajournée du conseil municipal de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi le treizième jour de mars mil huit cent soixante-seize, sont présents: Son Honneure le maire au fauteuil, et les échevins, Gauthier, Faulkner, Simays, D. Richer, Marston, Brigham, Graham, et Leduc formant le quorum du dit conseil.

No. 1-

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Richer

Que les minutes des assemblées régulières du sept février dernier, et spéciale du trois de mars courant, soient approuvées.

Adopté.

Les pétitions de Joseph Gosselin demandant qu'il lui soit permis d'enlever la pierre d'une certaine partie de la rue Du Pont, et d'Isidore Carrière demandant de l'aide au conseil sont renvoyées.

Reçue et lue une lettre de James Egan, secrétaire-trésorier de la Compagnie du feu "Union" du Flat, au sujet de l'appropriation votée par ce conseil, en faveur de cette Compagnie le 20 Déc. dernier.

Instruction est donnée au Secrétaire-Trésorier d'y répondre.

Plusieurs comptes ainsi que l'estimé des travaux faits par M. Sauriol sur la rue du Pont, sont présentés et mis sur la table.

L'échevin Faulkner laisse la salle.

La pétition des Révds Père Charpeney, John Johnston, H.J. Berthwick, MM, Batson et Currier et autres est déposée sur la table.

No. 2-

Proposé par l'échevin Graham

Secondé par l'échevin Marston.

Que la pétition des Révds p. Charpeney, John Johnston, H.J. Berthwick, Messrs Batson & Currier et autres, priant le conseil de restreindre le nombre de licences d'auberges, dans les limites de cette cité et d'en augmenter le taux soit laissée sur la Table pour être prise en considération à la prochaine assemblée générale de ce Conseil.

Adopté.

No. 3-

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Brigham

Qu'un comité composé des échevins Marston D. Richer, et Delude soit formé pour examiner le compte fourni par l'échevin Simays, comme Président des dernières élections municipales, des dépenses encourues en icelles, et fasse rapport à ce Conseil, à sa prochaine assemblée.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que le compte portant date du six mars courant pour la somme de \$24.00 pour quatre mois de loyer de l'Hotel-de-Ville, fourni par la municipalité scolaire de cette cité soit approuvé et soldé aussitôt que possible.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que les comptes suivants soient approuvés et payés aussitôt que faire se pourra, savoir:

Jean Bte Séguin, pour bois	\$9.25
Adolphe Berthiaume, " ouvrage	1.00
J.T. Madore " do	2.00
M.T. Haldane " annonces	7.60
Joseph Séguin usage de cheval	1.00

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Gauthier.

Que les estimés produits par l'Ingénieur de la cité, des travaux faits par M. Frs. Sauriol sur la rue du Pont, et s'élevant à \$169.17, moins 10% de retenu, soit une somme de \$152.16 actuellement due à M. Sauriol soient approuvés.

Pour: les échevins H.I. Richer, Gauthier, D. Richer et Simays -4  
Contre: les échevins Marston, Brigham, Graham et Leduc -4

Les votes étant également partagés, son Honneur Maire vote en faveur de la motion, qui est  
Emporté

e.

7o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que les conditions posées par Messrs Batson & Currier à cette Corporation, le 8 Novembre dernier (1875) pour l'achat, par cette Corporation de douze lots à bâtir, situés au quartier No quatre de cette cité, à proximité de l'Eglise Catholique, à l'effet d'y ériger un marché public soient acceptées, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer le contrat, suivant rigoureusement le terme de ces conditions.

A la demande de l'échevin Graham, les mots suivants sont ajoutés à la motion:-  
"Pourvu que ces Messieurs se chargent, tel que déjà proposé de bâtir eux-mêmes le dit marché, d'après les plans et estimations approuvés par ce conseil".

En amendement.  
Proposé par l'échevin Leduc  
Secondé par l'échevin Brigham

Que cette motion soit laissé de côté, jusqu'à vendredi prochain afin que nous ayions un état des finances de cette Corporation, et afin que les échevins Delude et Faulkner soient présents à la discussion de cette importante mesure; et que les échevins absents à cette assemblée soient notifiés spécialement de cette assemblée.

Pour l'amendement: les échevins Marston, Brigham, Graham et Leduc -4  
Contre: les échevins H.I. Richer, D. Richer, Simays et Gauthier.

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire vote contre l'amendement qui est  
Perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

80.  
Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Graham,

Qu'il soit ordonné au Secrétaire-Trésorier de préparer un état des dettes dues par ce Conseil, y compris les résolutions autorisant le paiement d'argent durant l'année dernière, et jusqu'au mois d'Avril prochain; indiquant quelles sommes ont été payées et à qui, après avoir été votées. Aussi quel montant a été collecté pour taxes et pour licences durant l'année, et quels seront les revenus pour l'année prochaine.  
Adopté.

90.  
Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Simays;

Que ce conseil ajourné à vendredi, le dix-sept mars courant.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du Conseil Municipal de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, vendredi, le dix-sept mars mil huit cent soixante-seize, sont présents: Son honneur le maire au fauteuil et les échevins Delude, Gauthier, Richer, Marston, Brigham, Graham, Et Leduc formant un quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Richer

Que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées.

Pour: les échevins Delude, Gauthier, Richer et Marston: total -4  
Contre: les échevins Brigham, Graham et Leduc, total -3

La motion est adoptée.

Plusieurs comptes et pétitions sont présentes et déposés sur la table.

L'échevin Leduc demande la production de plusieurs soumissions présentées à l'assemblée générale du mois de février dernier.

Le Secrétaire-Trésorier dit que ces soumissions ne sont pas dans les archives de ce Conseil.

Les pétitions de J.H. Forde, demandant d'être nommé Greffier de la Cour du Recorder et de Joseph Desjardins, demandant du service comme homme de police sont laissées sur la table.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Médéric Lanctôt, écuyer, aviseur légal de ce conseil touchant les résultats obtenus dans plusieurs des causes en justice dans lesquelles ce conseil est intéressé, et attirant l'attention du Conseil sur le compte de son salaire et celui des imprssions faites par l'Echo de Hull, lesquels sont déposés sur la table.

2o.

Il est proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Leduc

Que les membres de la Corporation de la Cité de Hull ont appris avec peine la mort de George Byron Lyon-Fellowes, écuyer, maire de la cité d'Ottawa, et que la position et les talents du regretté défunt laisseront un regret profond non seulement chez les citoyens d'Ottawa mais aussi chez ceux de la cité de Hull.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Marston

Que par respect pour la mémoire du regretté magistrat, il soit résolu que les membres de cette corporation assistent en corps à ses funérailles, et qu'en conséquence copie des présentes résolutions soit transmise au comité chargé de l'organisation d'icelles.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Brigham  
Secondé par l'échevin Leduc

Que ce Conseil se forme, mardi, le 21 courant, à 10 heures de l'avant-midi en comité général, pour examiner et prendre en considération le compte de Messrs Médéric Lanctôt & Cie, éditeurs-propriétaires de "L'Echo de Hull" pour impressions et la publication dans ce journal, des Règlements, annonces, procès-verbaux, Etc. de ce Conseil.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne sine die.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée spéciale du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-septième jour de mars, mil huit cent soixante-seize, sont présents:- Son Honneur le Maire au fauteuil, et les échevins Gauthier, Richer, Delude, Faulkner, et Simays formant un quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que vue l'absence du Secrétaire-Trésorier de ce conseil, l'échevin Simays soit nommé secrétaire de cette assemblée.

Adopté.

2o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Richer

Que le plan du marché fourni par Messrs Batson & Currier, tel que dessiné par James Mather, écr.ç architecte d'Ottawa, et maintenant déposé sur la table pour l'examen de ce conseil soit approuvé et accepté par ce conseil avec les améliorations et modifications suivantes; résolu:-

1o.

Que les seize portes latérales extérieures des étaux de bouchers soient supprimées.

2o.

Que les deux bureaux ménagés dans l'étage supérieure et mesurant 13-1/2 x 17-1/2 pieds suivant le plan maintenant sur la table soient allongés de deux pieds et demi, de manière à ce qu'ils atteignent chacun une longueur de vingt pieds, sur une largeur de treize pieds et demi, afin que chacun d'iceux puisse être divisé en deux et former quatre bureaux séparés, qui pourront être de dimensions inégales, pourvu que chacun de ces bureaux soit convenablement éclairé et ait une entrée privée par le corridor, ainsi qu'une porte de communication à l'intérieur, chacun avec l'appartement voisin contigu, des deux côtés de l'édifice respectivement.

4o.

Que les fondations en pierre maçonnée aient deux pieds d'épaisseur au moins et trois pieds d'élévation au-dessus du niveau du sol.

5o.

Qu'outre cette hauteur des fondations maçonnées de trois pieds au-dessus du niveau du sol, une cave soit creusée à une profondeur de cinq pieds au-dessous du niveau du sol, de manière à fournir une hauteur totale claire pour la dite cave d'au moins sept pieds sous les lambourdes.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que des soumissions soient demandées par voie d'avis publics publiés en langue françaises et anglaise dans l'organe officiel "l'Echo de Hull" d'ic à lundi le dixième jour d'Avril prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'érection immédiate du dit marché en conformité du plan tel que ci-dessus modifié, pourvu que l'entrepreneur, quelqu'il soit s'engage à se payer- à même le revenu du dit marché, suivant règlement et taux à établir, et pourvu aussi à ce que ce conseil ne s'engage pas d'accepter la soumission la plus basse.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil a vu avec le plus profond regret la mention du nom de l'honorable Aimé Lafontaine en rapport avec sa conduite comme juge, et que ce conseil saisit l'occasion pour témoigner de sa haute confiance en cet honorable juge, à raison de l'intégrité, de la promptitude et de la stricte justice avec lesquelles il a prononcé ses jugements dans les causes que la Corporation de Hull lui a soumises, surtout depuis un an.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Gauthier.

Que ce conseil ajourne sine die.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session régulière du Conseil de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi, le troisième jour d'avril mil huit cent soixante-seize.

Sont présents: son honneur le maire au fauteuil et les échevins Richer, Delude, Simays, Marston, Brigham, Graham et Leduc formant le quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que les minutes des deux dernières assemblées soient approuvées.

Adopté.

2o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Brigham

Que ce conseil se forme en comité général vendredi le 7 du courant, à une heure et demi de l'après-midi pour considérer la division de cette cité en arrondissements de votation et que dans l'intervalle M. Snow, l'ingénieur de la cité soit prié de vouloir bien prêter à ce conseil un plan de la cité pour l'occasion.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Brigham

Que les matières relatives à la clause 76 de la Charte d'incorporation de la cité de Hull maintenant devant ce Conseil, soient prises en considération, samedi le 8 d'avril courant, à une heure et demi de l'après-midi.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Leduc  
Secondé par l'échevin Graham

Que ce Conseil ajourne à dix heures demain avant-midi.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du conseil de la Corporation de la cité de Hull, devant être tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, mardi, le quatrième jour d'avril mil huit cent soixante seize, l'échevin Brigham s'étant seul rendu au dit lieu, a dix heures et quarante cinq minutes, j'ai fermé la dite salle.

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, vendredi le septième jour d'avril mil huit cent soixante-seize à une heure et demie de l'après-midi, aux fins de diviser la cité en arrondissements de votation, sont présents: son Honneur le maire au fauteuil, et les échevins Delude, Richer, Marston, Brigham, Graham et Leduc formant un quorum du dit conseil.

Avec l'assistance de J.A. Snow, écr. Ingénieur de la cité, il fut procédé à la formation des arrondissements de votation dans les limites de la dite cité, de la manière suivante, conformément à l'acte électoral de la province de Québec de 1875. (Rappelé par le Règlement No 14 passé le 20 de février 1877 - J.O. LAFERRIERE, Sec. trés)

1o. Les quartiers Nos 1 et 2 formeront chacun un arrondissement de votation respectivement avec un place de poll dans chacun d'iceux.

2o.

Le quartier No. 3 sera divisé de la manière suivante, à savoir: Commençant au milieu de la Commune où elle est coupée par une ligne passant à travers le milieu de la rue Chaudière et se dirigeant vers le nord dans le milieu de la rue Chaudière jusqu'au milieu de la rue Wellington, de là à l'est en suivant le milieu de la dite rue Wellington jusqu'au milieu de la rue du Lac, alors au sud dans le milieu de la rue du Lac jusqu'au milieu de la rue Principale, et alors suivant la limite ouest du quartier No # jusqu'au chenal principal de la rivière Ottawa, et suivant le chenal principal de la rivière Ottawa vers l'ouest jusqu'à la limite ouest du quartier No 3, alors le long de la dit ligne nord jusqu'au point de départ.

2o.

Commençant à un point au milieu des rues Wellington et Chaudière et se dirigeant au nord dans le milieu de la rue Chaudière, jusqu'au milieu de la rue Centrale, alors à l'est au milieu de la rue Centrale jusqu'au milieu de la rue du Lac, alors au sud dans le milieu de la rue du Lac jusqu'au milieu de la rue Wellington et à l'ouest en suivant le milieu de cette dernière jusqu'au point de départ.

3o.

Commençant au centre de la rue Centrale et de la rue Chaudière, et se dirigeant au nord, dans le milieu de la dite rue Chaudière jusqu'au milieu de la rue Charles, et de là à l'est, dans le milieu de la rue Charles jusqu'au milieu de la rue du Lac, et alors au sud dans le milieu de la rue du Lac jusqu'au milieu de la rue Centrale et à l'ouest dans le milieu de la dite rue Centrale jusqu'au point de départ.

4o.

Commençant au milieu des rues Charles et Chaudière et se dirigeant au nord dans la ligne de division entre les quartiers Nos 2 et 3 jusqu'à leurs limites nord, alors à l'est en suivant les limites nord du dit quartier No 3 jusqu'à l'angle nord-est du dit quartier et alors le long de la limite est du quartier No 3 jusqu'au milieu de la rue Charles et alors à l'ouest dans le milieu de cette dernière jusqu'au point de départ.

QUARTIER No. 4-

1o. Commençant au milieu des rues du Lac et Albert et se dirigeant à l'est le long du milieu de la rue Albert jusqu'à la rivière Ottawa et de là suivant cette dernière jusqu'à l'angle sud-est du quartier No 3, alors au nord le long de la ligne de division entre les quartier 3 et 4 jusqu'au point de départ.

2o.

Commençant au milieu des rues du Lac et Albert et allant au nord dans le milieu de la rue du Lac jusqu'au milieu de la rue Victoria, alors à l'est dans le milieu de la rue Victoria jusqu'à la rivière Ottawa et suivant la berge de la rivière Ottawa jusqu'au milieu de la rue Albert, et de là à l'ouest dans le milieu de la rue Albert jusqu'au point de départ.

3o.

Commençant au milieu des rues du Lac et Victoria et se dirigeant au nord dans le milieu de la rue du Lac jusqu'à la rue Division alors à l'est le long de la rue Division jusqu'à la rivière Ottawa; alors au sud le long de la rivière Ottawa jusqu'au milieu de la rue Victoria et à l'ouest le long du milieu de la dite rue Victoria jusqu'au point de départ.

QUARTIER No 5-

Le quartier No. 5 formera seul un arrondissement séparé avec une place de poll dans icelui.

Et la séance est levée.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du conseil de la Corporation de la Cité de Hull, devant être tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite cité, samedi, le huitième jour d'avril mil huit cent soixante seize, sont présents, à une heure et demi de l'après-midi son honneur le maire et les échevins Edouar Simays, D. Richer et Gauthier; et à deux heures de l'après-midi les mêmes étant le conseil ajourn sine die.

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la cité de Hull devant être tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, mardi, le dix-huit d'avril mil huit cent soixante seize le secrétaire-trésorier étant absent, il n'y a pas eu de quorum et le conseil fut absolument ajourné.

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité de Hull, convoquée et devant être tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, samedi, le vingt-deux d'avril mil huit cent soixante et seize, étaient présents: son honneur le maire et les échevins Delude, Gauthier, Richer et Faulkner ne formant pas un quorum du dit conseil.

D'après la Règle V de "l'Ordre des Affaires" du Règlement No. 3 de ce conseil, ce conseil fut absolument ajourné à lundi le vingt-quatre d'avril courant.

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée spéciale ajournée du Conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi le vingt-quatrième jour d'Avril, mil huit cent soixante seize, sont présents: son Honneur le maire au fauteuil et les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer, Faulkner, Marston, et Brigham formant un quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Richer

Que les minutes de l'assemblée du trois d'avril courant soient approuvées.

Adopté.

Arrive l'échevin Leduc.

2o.

Proposé par l'échevin Leduc  
Secondé par l'échevin Richer

Que son Honneur le maire soit et est par la présente autorisé à conclure les arrangements et faire l'achat des douze lots à bâtir de Messrs Batson & Currier, situés près de l'Eglise catholique, dans le quartier No. 4, conformément à l'article 139 de la "Charte de Hull", pour y ériger un marché public, suivant les termes antérieurement arrêtés; c'est-à-dire, pour les prix et somme de dix mille piastres, payable dans dix ans avec un intérêt annuel de huit pour cent payable le premier jour de mai chaque année.

La motion étant mise aux voix fut adoptée sur la division suivante:

Pour: les échevins H.I. Richer, Gauthier, Delude, D. Richer et Simays, total -5

Contre: les échevins Faulkner, Marston, Brigham et Leduc total -4

3o.

Proposé par l'échevin Gauthier,  
Secondé par l'échevin Richer,

Que des débentures au montant de vingt mille piastres, pour opérer les améliorations nécessaires dans les limites de cette cité et pourvoir au paiement des dettes d'icelle; et de cinq mille piastres pour

l'érection d'un marché public soient émises par ce conseil, portant intérêt au taux de six pour cent par an, avec un fonds d'amortissement de deux pour cent par an, l'un et l'autre payable semi-annuellement; et qu'il soit annexé à toutes telles débentures ou bons, des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le maire et contresigné par le secrétaire-trésorier et seront payables respectivement aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront, lors du paiement d'iceux, livrés au secrétaire-trésorier, et que le dit intérêt et le dit fonds d'amortissement seront payés à même les revenus ordinaires de la dite cité.

1o. En amendement, proposé par l'échevin Leduc,  
secondé par l'échevin Marston,

Qu'avant de procéder à voter des débentures nous procédions avec l'ordre du jour, c'est-à-dire avec la première question mentionnée dans la convocation de l'avis spécial "to make the estimates".

Pour: les échevins Marston, Brigham, et Leduc, total -3

Contre: les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer et Faulkner, total -5

Amendement perdu.

2o. En amendement, proposé par l'échevin Leduc  
secondé par l'échevin Brigham

Que les vingt mille piastres de débentures soient affectéesO et disposées de la manière suivante, à savoir: cinq millepiastres pour l'érection d'un marché, et la balance affectée et disposée purement à l'amélioration des rues de la cité de Hull, et non autrement.

Pour: les échevins Marston, Brigham, et Leduc, total -3

Contre: les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer et Faulkner, total -5

Amendement perdu.

La motion est alors adoptée sur la même division.

4o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Simays

Que le nombre des licences à être octroyées aux propriétaires d'auberges ou lieux d'entretien public, ensemble avec les estaminets ou saloons, dans les limites de cette cité soit réduit à seize (16)

En amendement, proposé par l'échevin Leduc,  
secondé par l'échevin Brigham

Qu'en payant le montant mentionné dans la motion principale pour certificat d'auberges ou saloons, etc.ç les personnes possédant les qualifications nécessaires, en loi et en morale aient le droit d'obtenir telles licences sans que le nombre de celles-ci soient limitées;

Pour: les échevins Brigham, et Leduc, Total -2

Contre: les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer, Faulkner, total -5

L'échevin Marston s'abstenant de voter.

Amendement perdu.

La motion étant mise aux voix est adoptée sur la division suivante:

Pour: les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer, Faulkner, et Marston, total -6

Contre: les échevins Brigham et Leduc, -2

5o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Simays

Que le taux des certificats pour l'obtention des licences d'auberges soit fixé à quarante piastres, et des certificats pour l'obtention des licences d'estaminets ou saloons, dans les limites de cette cité, à cinquante piastres, pour l'année courante:-

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que ce conseil prenne les mesures nécessaires pour s'assurer du logement adjoignant l'imprimerie de "l'Echo de Hull", sur la rue Principale pour servir de Bureau du Conseil et de Station de Police, mesure rendue nécessaire par l'expiration du bail de la Station de Police actuelle au premier de mair prochain.

En amendement, proposé par l'éChevin Marston  
secondé par l'échevin Leduc

Qu'un comité composé de l'échevin Delude, du moteur et du secondeur soit formé pour choisir le local le plus convenable, et le meilleur marché pour les bureaux du conseil, du Recorder et une station de Police, et faire rapport lundi prochain.

Cet amendement fut perdu sur la division suivante:

Pour: les échevins Marston, Brigham, et Leduc: -3  
Contre: les échevins Delude, Gauthier, Simays, Richer et Faulkner, total -5  
La motion principale est emportée sur la même division.

7o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Faulkner

Considérant qu'il est devenu nécessaire de pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre, et à la protection de la vie et de la propriété des citoyens paisibles de cette cité, il soit résolu: qu'un corps de vingt constables spéciaux soit formé pour assister la police en cas d'urgence, et qu'un salaire de une piastre et cinquante cents leur soit payé pour chaque journée; ou partie de journée que leurs services seront requis.

En amendement, proposé par l'échevin Leduc  
secondé par l'échevin Brigham,

Que cette motion soit renvoyée à six mois.  
Pour: les échevins Marston, Brigham et Leduc -3  
Contre: les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer et Faulkner, total -5

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

8o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays.

Considérant que ce conseil a souffert des dommages considérables par la destruction de l'établissement de son organe officiel, "l'Echo de Hull", et de plusieurs documents importants qui se trouvaient au bureau de son aviseur légal, et qui ont aussi été détruits dans la nuit du 4 au 5 avril courant, résolu: qu'une récompense de deux cents piastres soit offerte pour l'appréhension, et la conviction des personnes qui ont, durant la dite nuit du 4 au 5 avril courant saccagé l'imprimerie de "l'Echo de Hull", et le bureau de l'aviseur légal de ce conseil, et qu'une proclamation, signée par le maire soit à cet effet publiée dans les journaux et affichée sur les places publiques, dans les limites de cette cité.

En amendement, proposé par l'échevin Leduc  
secondé par l'échevin Brigham

Que cette motion soit renvoyée à six mois.

Pour: les échevins Marston, Brigham et Leduc -3  
Contre: les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer et Faulkner, total -5

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

9o.

Sur motion de l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Delude

Ce conseil ajourne à 2 heures de l'après-midi.

A deux heures de l'après-midi, sont présents: Son honneur le maire, au fauteuil, et les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer, Faulkner, Brigham et Leduc, formant un quorum du ce conseil.

10o.

Sur motion de l'échevin Simays,  
Secondé par l'échevin Richer

Il est proposé que ce conseil se forme maintenant en comité général, avec son honneur le maire au fauteuil, pour examiner le compte d'impression de Messrs Médéric Lanctôt & Cie., et fasse rapport à ce Conseil immédiatement après la clôture de ses travaux.

Adopté.

Son honneur ayant repris le fauteuil, le comité par la majorité de ses membres, savoir: le Président, H.I. Richer, et les échevins Gauthier, Chs. Delude, Richer et Faulkner fait rapport que le compte d'impression fourni par Messrs Médéric Lanctôt & Cie., s'élevant à neuf cent quatre-vingt cinq piastres et soixante cinq cents, ayant été dûment examiné et considéré, il recommande qu'une déduction de vingt pour cent, soit, une somme de cent quatre vingt dix sept piastres et treize cents, plus, soixante-quatre piastres et vingt cinq cents, ou une somme ronde de deux cents soixante et une piastres et trente huit cents soit faite sur le montant d'icelui, d'après sa teneur, et comportant toutes les impressions de ce Conseil par le journal l'Echo de Hull, depuis le quinze juillet, mil huit cent soixante quinze, jusqu'au quinze mars mil huit cent soixante-seize, et en recommande le paiement par ce conseil, après déduction faite de la susdite somme.

11o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Delude

Que le rapport de ce conseil assemblé en comité général pour examiner le compte d'impression de Messrs Médéric Lanctôt & Cie soit reçu et accepté, et que son Honneur le maire soit et est par la présente résolution autorisé à aviser aux moyens d'en faire solder le montant de la manière qui sera convenue entre lui et les parties concernées.

En amendement, proposé par l'échevin Leduc  
secondé par l'échevin Brigham

Qu'un comité composé de l'échevin Delude, du moteur et du secondeur soit formé afin de s'enquérir sur les prix à payer pour publication annuelle des règlements (by laws) des minutes etc., et de faire rapport à la prochaine assemblée générale, et de plus que la dernière date du compte produit soit entrée exactement, en écrivant: du quinze juillet mil huit cent soixante et quinze au seize février mil huit cent soixante seize, et que les mots: au quinze mars mil huit cent soixante et seize soient rayés et nuls.

Cet amendement est perdu sur la division suivante: pour, les moteur et secondeur, total: 2- contre, les échevins Delude, Gauthier, Simays, Richer et Faulkner, total 5-

La motion principale est adoptée sur la même division.

12o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que le budget maintenant présenté et déposé sur la table, et montrant un total de revenue de \$11,447.45, et un montant de dépenses s'élevant à la somme de \$10,350.00 pour la prochaine année fiscale soit approuvé et serve de bases d'opérations à ce conseil pour la dite année fiscale.

En amendement, proposé par l'échevin Leduc  
secondé par l'échevin Brigham

Que les estimés soient laissés sur la table jusqu'à demain le vingt-cinq avril courant afin qu'ils soient revisés de nouveau, étant présentement inacceptables.

Cet amendement est perdu sur la division suivante:  
pour, le moteur et le secondeur: -2  
Contre: les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer et Faulkner, total -5

La motion principale est adoptée sur la même division.

13o.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Delude

Qu'un comité soit nommé composé des échevins Faulkner, Delude et Gauthier pour examiner le local adjointant l'imprimerie de l'"Echo de Hull", ou tout autre local, et si ce comité juge ce local convenable pour servir d'Hotel-de-Ville, de Secrétariat, de Cour du Recorder et de Salle de Police, pour convenir du prix du loyer avec le propriétaire et y faire faire tels accommodements qui seront strictement nécessaires aux dites fins sans retard, et fasse rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.

Adopté.

14o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Delude

Quen ce conseil ajourne sine die

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, vendredi, le vingt huit d'avril mil huit cent soixante seize, à deux heures de l'après-midi, sont présents: Son Honneur le maire au fauteuil, et les échevins Delude, Simays, Gauthier, Richer et Graham, formant un quorum du dit conseil. Arrivent les échevins Marston et Faulkner  
Absents: les échevins Brigham et Leduc.

1o.

L'échevin Faulkner propose  
Secondé par l'échevin Gauthier,

Que les minutes de l'assemblée de la dernière assemblée régulière soient approuvées.  
L'échevin Graham propose en amendement  
Secondé par l'échevin Marston

Que les minutes de la dernière assemblée spéciale, maintenant lues, ne soient pas approuvées à présent mais soient laissées à l'approbation de la prochaine assemblée régulière afin d'être conforme à la loi.  
Pour l'amendement: les échevins Graham et Marston, total -2  
Contre: les échevins Delude, Gauthier, Faulkner, Simays, et Richer, total -5

Perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

Le comité nommé pour s'enquérir sur l'adaptation d'un local propre à y tenir le bureau de ce conseil et la station de police, fait rapport, par la bouche de son président, savoir: l'échevin Gauthier, qu'il a visité le logement adjointant l'imprimerie de "l'Echo de Hull", et l'a trouvé capable, moyennant quelques légères préparations de servir, non seulement de bureau pour le secrétaire-trésorier de ce conseil, et de station de police mais encore de salle pour y tenir les délibérations de ce conseil, et les sessions de la Cour du Recorder, et en recommande la location a deux cent cinquante piastres par année.

L'échevin Delude croit qu'il serait peut-être plus opportun de s'assurer du logement voisin à l'ouest, faisant l'encoignure des rues Mains et de l'Eglise qui est beaucoup plus spacieux et dont le loyer, pour le premier étage seulement coûterait quinze piastres par mois.  
Arrive l'échevin Leduc.

2o.

L'échevin Simays propose  
Secondé par l'échevin Richer,

Que le rapport du comité nommé pour s'enquérir du choix d'un local, recommandant la location du logement adjointant l'imprimerie de "l'Echo de Hull" dans le Bloc Richer pour servir tout à la fois de Salle de réunion pour ce conseil, de Secrétariat, de Cour du Recorder et de Station de Police soit reçu et accepté, et que l'échevin Delude soit, et est par la présente résolution autorisé et chargé de pouvoir à cette fin pour passer et signer, pour et au nom de ce conseil, un bail avec qui de droit pour s'assurer du dit logement à raison de deux cent cinquante piastres par année.

L'échevin Graham propose en amendement  
Secondé par l'échevin Leduc.

Que la présente Salle du conseil, ou la place recommandée par le comité, dans le Bloc Richer, ou tout autre place convenable soit obtenue pour la station de police, la cour du Recorder et la salle du conseil, au mois, avec un loyer n'excédant pas vingt piastres par mois.

Cet amendement est perdu sur la division suivante:

Pour: les échevins Marston, Graham et Leduc, total -3

Contre: les échevins Delude, Gauthier, Simays, Faulkner, et Richer, total -5

La motion principale est adoptée sur la même division.

3o.

Proposé par l'échevin Gauthier

Secondé par l'échevin Richer,

Que le comité du Feu et de l'Eau pour l'année courante, se compose de son Honneur le maire, et des échevins Brigham et Delude.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Simays

Secondé par l'échevin Gauthier

Que le comité des Licences se compose, pour l'année courante de son honneur le maire et des échevins Delude et Faulkner.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Faulkner

Secondé par l'échevin Gauthier

Que le comité des Rues et Améliorations se compose pour l'année courante de son honneur le maire et des échevins Simays et Richer.

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Delude

Secondé par l'échevin Faulkner

Que le comité de Santé se compose pour l'année courante des échevins Richer, Marston et Graham.

Adopté.

7o.

Proposé par l'échevin Gauthier

Secondé par l'échevin Faulkner

Que le comité des Règlements se compose pour l'année courante des échevins Simays, Marston et Richer.

Adopté.

8o.

Proposé par l'échevin Richer

Secondé par l'échevin Delude

Que le comité des Finances se compose pour l'année courante de son honneur le maire et des échevins Gauthier.

Sur les représentations de l'échevin Leduc deux membres sont ajoutés à ce comité, et la motion est adoptée avec les noms suivants: Son Honneur le Maire, et les échevins Gauthier, Faulkner, Marston et Graham.

9o.

Proposé par l'échevin Richer

Secondé par l'échevin Simays

Que le comité des Marchés se compose pour l'année courante de son honneur le Maire et des échevins Gauthier et Simays.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une copie de la décision du Ministre de la Justice relativement à la part afférente de cette cité au Fonds d'Indemnité Seigneuriale, Ainsi que de la lettre de John Simpson, Ecr., qui l'accompagne; cette question est référée au comité des Règlements.

La pétition de J.H. Forde offrant ses services comme Inspecteur de Licences est lue et déposée sur la table.

10o. L'échevin Gauthier propose  
Secondé par l'échevin Delude

Que Moise Sylvère Dumontier soit nommé Inspecteur de Licences, sans appointement fixe; mais qu'une somme d'une piastre lui soit allouée pour l'examen de chaque maison à laquelle ce conseil accordera une licence pour y tenir une auberge, ou un saloon, et qu'une prime de vingt pour cent lui soit accordée sur le montant de toutes les amendes qui seront imposées sur sa plainte pour toute infraction aux lois des licences ou des règlements existants ou qui pourront par la suite être passés par ce conseil concernant les auberges, hotels, saloons, ou débits quelconques de liqueurs spiritueuses.

Adopté.

La considération de la question relative à la révision de la division de la cité en arrondissements électoraux est renvoyée à lundi, le premier de Mair prochain.

11o. Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne sine die.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session régulière du conseil de la corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi, le premier jour de mai mil huit cent soixant et seize, sont présents: son honneur le maire au fauteuil et les échevins Gauthier, Delude, Simays, Richer et Faulkner, formant quorum du dit conseil.

Les minutes de toutes les assemblées tenues durant le mois d'avril étant lues, il fut

1o. Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que les minutes de toutes les assemblées du mois d'avril soient approuvées.  
Adopté par les échevins Delude, Gauthier, Simays, Richer et Faulkner.

L'échevin Leduc arrivé pendant la lecture des minutes vote contre.  
Arrivent les échevins Marston et Brigham.

2o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que son honneur le maire soit prié de fournir le cautionnement requis par la décision de l'honorable ministre de la Justice afin de permettre à ce conseil de s'approprier sa part afférente au capital du Fonds d'Indemnité seigneurial, suivant le Règlement de ce conseil passé le 4 octobre 1875.

Adopté.

Plusieurs documents, comptes etc. sont présentés et déposés sur la table.

3o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que le rapport du comité nommé pour examiner et faire rapport sur le compte fourni par l'échevin Simays, comme président de la dernière élection municipale, et recommandant le paiement de la somme de \$132.97 en acquit d'icelui soit reçu et approuvé.

L'échevin Leduc propose en amendement  
Secondé par l'échevin Brigham

Que le compte d'élection de l'échevin Simays soit réduit à la somme du compte payé au président de l'élection municipal l'année dernière.

Pour l'amendement: les échevins Marston, Brigham et Leduc -3

Contre: les échevins Delude, Gauthier, Richer et Faulkner -4

L'échevin Simays s'abstenant de voter.

L'échevin Marston qui avait signé en tête du dit rapport comme un des membres du comité signifiant qu'il retirait sa signature et désapprouvait le rapport.

La motion principale est adoptée sur la division ci-dessus.

4o.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Leduc

Que la note du shériff Coutlée au sujet du fonds des bâtisses et du juré soit référée au comité des Finances et que la portion de cette dette qui sera établie par le comité comme étant encore due par cette corporation soit payée par le secrétaire-trésorier

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Richer

Que la pétition de Timothy Hartnedy demandant du service comme homme de police soit laissée sur la table.

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que le comte de l'honorable J.O. Bureau, du montant de \$450.00 "Pour avoir été délégué, par la dite corporation, à la Législature provinciale de Québec, pour surveiller et avancer la passation d'un bill en

amendement à l'acte 38 Vict. Chap. 79 de la province de Québec. Pour déplacement de son bureau d'affaires à Montréal, pour les dites fins, depuis le 7 déc. 1875 au 24 du même mois. Frais et déboursés compris soit référé au comité des finances et que le Secrétaire-Trésorier soit, dans l'intervalle chargé de lui écrire à cet effet, le priant de bien vouloir consentir à déduire une certaine portion sur le montant d'icelui.

Adopté.

7o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Richer

Que le mémoire de fairs fourni par l'avocat de l'opposant dans une cause du comté d'Ottawa, Demandeur, vs le Township de Hull, Défendeur, et le Township de Hull, Opposant, de la somme de \$53.65 et porant le No 45 de la Cour Supérieure du District d'Ottawa, maintenant soumis, soit référé au comité des finances.

Adopté.

8o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que vue la pétition des citoyens habitant la limite ouest de la cité demandant la protection de ce conseil contre les incursions des chasseurs et des gamins sur leurs propriétés, son honneur le maire soit prié d'aviser aux moyens les plus expédients afin de mettre un terme à l'état de chose dont se plaignent les pétitionnaires et à leur préjudice, et cela avec toute la diligence possible.

Adopté.

9o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer le compte de J.A. Chevrier, maintenant présenté, et s'élevant à vingt piastres pour quatre mois de loyer de la station de Police, à ce jour.

Adopté.

10o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Richer

Que la pétition de Benjamin Simpson, Olivier Couroux et autres se plaignant que des empiètements sont commis sur une rue publique près de leurs propriétés sur la rue Brewery soit référée au comité des rues et améliorations.

Adopté.

11o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Leduc

Que le compte d'Octave Latour pour \$1.75 soit payé par le Secrétaire-Trésorier.

Adopté.

12o.

Proposé par l'échevin Brigham  
Secondé par l'échevin Leduc

Que le certificat de Licence d'auberge à être octroyé à William Battison soit réduit à vingt piastres vu qu'il demeure dans la partie rurale de cette cité.

L'échevin Gauthier proposé en amendement,

Secondé par l'échevin Richer.

Que cette question soit référée au comité des licences et fasse rapport à ce conseil à sa prochain assemblée.

Pour l'amendement: les échevins Delude, Gauthier, Simays, Richer, Faulkner et Marston -6-

Contre: les échevins Brigham et Leduc -2-

Amendement emporté.

La motion est rejetée sur la même division.

Une soumission de M.T. Haldane & Co. pour impressions et publication est présentée par l'échevin Leduc, et laissé sur la table.

13o.

Proposé par l'échevin Faulkner

Secondé par l'échevin Leduc

Que des soumissions soient reçues d'hui au 20 de mai courant pour la publication dans un journal ou des journaux ayant circulation dans cette cité pour la publication de toutes les matières à publier par ce conseil dans les deux langues française et anglaise pour l'année courante, et qu'une annonce soit à cette fin publiée dans "l'Echo de Hull" et "The Aylmer Times", invitant telles soumissions.

Adopté.

L'échevin Richer soumet une proposition du Rév. P. Reboul, offrant de combler en grande partie cet espace marécageux des deux rues Albert et Kent qui avoisine le terrain de l'école; pourvu que le conseil s'engage à payer le travail, le Révérend Père donnera pour rien la pierre et les matériaux nécessaires aux travaux.

14o.

Proposé par l'échevin Richer

Secondé par l'échevin Faulkner

Que la proposition du Révd P. Reboul, au sujet des améliorations à faire sur les rues Albert et Kent soit référée au comité des rues et améliorations, et qu'il fasse rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

15o.

Proposé par l'échevin Gauthier

Secondé par l'échevin Richer

Que les sections 13 et 20 du Règlement No 1 de ce conseil en autant qu'elles se rapportent "aux épiciers en vendant pas de liqueurs", et aux "marchands (marchand-général)" soient abrogées, et que la taxe y imposée sur iceux soit rayée et ne soit plus collectée à l'avenir.

En amendement proposé par l'échevin Leduc,

Secondé par l'échevin Delude.

Que cette motion soit renvoyée à six mois. Perdu sur la division suivante: pour: les échevins Delude, Marston, Brigham, et Leduc, total -4-

Contre: les échevins Gauthier, D. Richer, Faulkner, H.I. Richer, et le vote prépondérant de son honneur le maire, total -5-

La motion principale est emportée sur la même division.

L'échevin Simays s'abstenant de voter.

16o.

Proposé par l'échevin Leduc

Secondé par l'échevin Brigham

Que les certificats d'Hotels soient réduits à la somme de vingt piastres, et que ceux de salons (saloons) à la somme de trente piastres.

Cette motion est perdue sur la division suivante:

Pour le moteur et le secondeur, total -2-

Contre, les échevins Delude, Gauthier, Simays, Richer, Faulkner et Marston, total -6-

Une pétition des membres de la Compagnie des Voltigeurs Canadiens demandant d'être exemptés des taxes est renvoyée au comité du Feu.

Le compte de J.A. Snow, Ecr., Ingénieur de la Cité, pour services professionnelles en 1874 est présenté et laissé sur la table.

Le rapport des auditeurs est soumis et laissé sur la table.

17o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que ce conseil ajourné à mardi, le 9 de mai courant.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session régulière ajournée du conseil de la corporation de la cité de Hull devant être tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, mardi le neuvième jour de mai huit cent soixante seize, étaient présents: son honneur le mair, et les échevins Delude, Graham, Richer et Faulkner.

Sur motion de l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Delude

L'échevin Richer fut prié d'agir comme secrétaire pour cet ajournement.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que ce conseil ajourne à deux heures cette après-midi, au nouvel Hotel-de-Ville, dans le bloc Richer, sur la rue Principale.

Adopté.

L'avis de cet ajournement n'ayant pu être signifié, suivant la loi aux membres absents de ce conseil, l'assemblée proposée n'a pas eu lieu, et ce conseil fut indéfiniment ajourné en conséquence.

J.O. LAFERRIERE, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée spéciale de la corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, samedi le treizième jour de mai, mil huit cent soixante seize, Présents: Son Honneur le Maire au fauteuil, et les échevins Delude, Faulkner, Richer, Marston, et Gauthier formant un quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que ce conseil se forme en comité général avec son honneur au fauteuil pour examiner le règlement No 8 pour autoriser ce conseil à s'approprier la part afférente à la cité de Hull au capital de l'Indemnité Seigneuriale.

L'échevin Simays étant rentré, la motion fut lue de nouveau et adoptée.

Son honneur le maire ayant repris son fauteuil, il fut.

2o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que le Règlement No. 8 pour autoriser ce conseil à s'approprier la part afférente à la cité de Hull au capital de l'Indemnité Seigneuriale, suivant, soit approuvé suivant sa teneur, et que son honneur le maire soit autorisé à aviser aux moyens nécessaires pour s'approprier telle somme sans délai.

Adopté.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT D'OTTAWA

CITE DE HULL.

R E G L E M E N T No. 8

Règlement pour affecter le capital de l'Indemnité Seigneurial payable à la corporation de la cité de Hull susdite étant aux droits de l'ex municipalité du township de Hull susdit, sous l'autorité du chapitre 83 des Statuts Refondus du Canada.

Il est statué par le conseil de la corporation de la cité de Hull susdite, étant aux droits de l'ex municipalité du township de Hull susdit, après la date d'icelui sous l'autorité du chapitre 83 des Statuts Refondus du Canada, seront par les présentes affectées à la salubrité, au drainage ou égouts et canaux, à l'amélioration de la condition sanitaire et à la construction, réparation et entretien des ponts, rues et chemins dans les limites de la corporation de la cité de Hull. Et attendu que ce conseil a été dûment informé par le département de la justice de la Puissance du Canada:—"That the three fourths of the amount divisible be paid to the corporation of the West part of the Township of Hull upon their passing and furnishing a By Law binding themselves to pay over to the city of Hull any portion of the said amount which the last mentioned corporation may establish its rights to receive either by suit at law by arbitration or by any other method to be agreed upon between the two corporations and binding itself to agree to refer the matter to arbitration at any time at which the city of Hull may be disposed to refer it and furnishing the bond of a surety in the amount of \$1,000.00 for the fulfilment of the conditions of the By Law and that the remaining one fourth part of the said sum may be paid over to the city of Hull upon its passing a similar by Law

and furnishing a similar bond in the amount of \$500.00 with reference to such one fourht part"- Il est en conséquence statué par le dit conseil que les conditions ci-dessus sont acceptées et doivent être mises à exécution et que le maire est autorisé à les exécuter, et à donner le cautionnement requis (douze mots rayés sont nuls)

Attesté le treizième jour  
de mai 1876

J.O. LAFERRIERE  
Sec. Trés.

H.I. RICHER, Maire

3o.

Sur motion de l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Il est proposé qu'un Règlement soit préparé pour imposer certains droits ou taxes annuelles sur les personnes suivantes, savoir: sur les avocats, notaires, médecins, arpenteurs et toute autre personne exerçant les profession libéralesç dans les limites de cette cité, la somme de trois piastres chacun; sur les propriétaires de la traverse licenciée par voie d'eau entre cette cité et la cité d'Ottawa, la somme de cinquante piastres; sur tout habitant mâle âgé de vingt et un ans qui aura résidé six mois dans la cité de Hull et n'étant pas propriétaire, locataire, apprenti ou domestique la somme d'une piastre.

Adopté.

Arrive l'échevin Leduc.

4o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Simays

Qu'un règlement soit préparé pour imposer une taxe de trois piastres sur tout individu mâle n'ayant pas sa résidence habituelle dans les limites de cette cité qui aura été, ou sera employé pour un temps indéterminé dans les moulins, usines, boutiques, chantiers, ou à tout autres travaux dans les limites de cette cité; et que la dite taxe soit recouvrable en tout temps et par toutes voies que de droit.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que la proposition de l'Hon. J.O. Bureau offrant une réduction de cent piastres sur le montant de son compte soit référé à l'aviseur légal de ce conseil et que sa décision soit finale pour le règlement de cette affaire.

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Simays

Que ce conseil ajourne à une heure et demie cet après-midi pour examiner les certificats de licences d'augerges et autres et octroyer les licences sur iceux.

Adopté.

A une heure et demie de l'après-midi le treize mai courant, conformément à l'ajournement du matin, la séance est continuée,

Présents: son honneur au fauteuil, et les échevins Faulkner, Simays, Graham, Richer, Delude et Leduc formant un quorum du dit conseil.

Le rapport du comité permanent des licences est reçu et déposé sur la table.

7o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que le rapport du comité permanent des licences de ce conseil maintenant soumis et examiné et recommandant l'acceptation de douze certificats d'auberges ou lieux d'entretien public, un certificat de saloon et trois certificats de magasin ou boutique soit approuvé et que les dits certificats soient attestés et signés par le maire et les secrétaire-trésorier, conformément à la loi pourvu que les personnes y nommées soient pleinement qualifiées pour cette fin et paient les taux imposés par ce conseil.

L'échevin Leduc propose en amendement  
Secondé par l'échevin Graham

Que les noms de Nérée Vachon et Aimé Bergeron pour auberges et J. Bte Derouin pour saloon soient ajoutés à la liste fourni par le comité des licences et que les certificats de ces personnes soient approuvés et dûment confirmés en leur faveur:

Pour: les moteur et secondeur, total -2  
Contre: les échevins Delude, Richer, Simays, et Faulkner -4-

La motion est adoptée sur la même division.

8o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Simays

Que ce conseil ajourne sine die.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION DE LA CITE DE HULL

A une assemblée spéciale du conseil de la corporation de la Cité de Hull, tenue le vingt sixième jour de mai mil huit cent soixante seize, à l'Hotel-de-Ville de la dite cité.

Sont présents: son honneur le maire au fauteuil, et les échevins Delude, Marston, Simays, Richer, Graham et Leduc formant un quorum du dit conseil:- Le service de l'avis de convocation étant dûment attesté par la lecture du retour de Frs Gauvreau, huissier, sous son serment d'office, le rapport du comité des licences est déposé sur la table.

Reçue et lue une requête de J. Bte Derouin priant le Conseil de reconsidérer sa décision au sujet de son certificat de licence d'auberge.

1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que le rapport du Comité des Licences, suivant sa teneur, moins le nom d'Auguste Cartier dont l'application pour obtenir une licence d'auberge est recommandée à ce conseil soit accepté et que les certificats des autres personnes y nommées soient dûment confirmés conformément à la loi.

L'échevin Graham propose en amendement  
Secondé par l'échevin Leduc

Que conformément à la décision de ce conseil à son assemblée du vingt quatre d'avril dernier il a été résolu de n'accorder que seize licences d'auberges et saloons dans les limites de cette cité, et que treize desquelles ont été depuis confirmées, il soit résolu qu'une vacance soit laissée pour accorder telles licences à des personnes résidant dans les quartiers Nos 1 et 5, une pour chaque tel quartier.

Pour l'amendement, les moteur et secondeur, total 2-  
Contre, les échevins, Richer, Simays, et Delude, total 3-

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

La Requête ci-dessus mentionnée, de J. Bte Derouin est renvoyée à l'assemblée régulière de ce conseil, au mois de juin prochain;

Et ce conseil ajourne sine die

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE, Sec. Trés.

A une assemblée ordinaire du Conseil de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi, le cinquième jour de juin, mil huit cent soixante seize;

Présents:-Son honneur le Maire, H.I. Richer, Ecr, au fauteuil, et M.M. les échevins Simays, Marston, Faulkner, D. Richer, Delude, Brigham, Graham et Leduc, formant un quorum du dit conseil.  
1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que les minutes de toutes les assemblées tenues durant le mois de mai dernier, et maintenant lues soient approuvées.

Adopté.

L'échevin Leduc votant contre.

2o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Brigham

Que la pétition d'André Cornon et autres soit référée au comité des rues et améliorations et qu'il fasse rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblée régulière.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que la pétition d'Octave Latour et autres soit référée au comité des rues et améliorations.

Adopté.

40. Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Simays  
  
Que la pétition de François Marleau et autres soit référée au comité des rues et améliorations.  
Adopté.
50. Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner  
  
Que la pétition de Michel Leblanc et autres soit référée au comité des rues et améliorations.  
Adopté.
60. Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Delude  
  
Que la pétition de S.S. Cushman et autres soit référée au comité des rues et améliorations et qu'il fasse rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.  
Adopté.
70. Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer  
  
Que l'application de M.M. Jodoin et Grondin au sujet d'un certain compte réclamé par ces messieurs contre ce Conseil soit référée au Comité des Finances, et que le Secrétaire-Trésorier soit chargé de faire des recherches dans les Livres de l'ancien Conseil du Township à ce sujet et voir s'il n'y trouverait rien de nature à assister le dit comit' dans ses travaux et que rapport soit fait à ce conseil, à sa prochaine assemblée.  
Adopté.
80. Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Delude  
  
Que la pétition de la Compagnie du Feu "Victoria" soit référée au Comité du Feu, et qu'il fasse rapport à ce conseil, à sa prochaine séance.  
Adopté.
90. Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner  
  
Que la pétition des "Voltigeurs Canadiens" soit référée au Comité du Feu, et qu'il fasse rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblée.  
Adopté.
100. Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Marston  
  
Que la pétition de Michel Leblanc soit référée au comité de Santé.  
Adopté.
110. Proposé par l'échevin Faulkner

Secondé par l'échevin Graham

Que la pétition de C.B.F. Piché soit laissée sur la table.

Adopté.

12o.

Proposé par l'échevin Delude

Secondé par l'échevin Simays

Que ce conseil ajourne à une heure et demie cet après-midi.

Adopté.

A une heure et demie de l'après-midi du même jour la séance est continuée avec son honneur H.I. Richer, Ecr, maire au fauteuil, et sont présents: les échevins Delude, Gauthier, Simays, Richer, Marston, Graham et Leduc formant un quorum du dit conseil.

La discussion s'engage sur la Requête de Nérée Vachon, durant laquelle arrive l'échevin Faulkner.

13o.

Proposé par l'échevin Gauthier

Secondé par l'échevin Simays

Que la Requête de Nérée Vachon au sujet de son certificat de licence d'auberge soit référée au comité des licences afin qu'il en dispose d'une manière définitive.

Adopté.

14o.

Proposé par l'échevin Delude

Secondé par l'échevin Gauthier

Que la pétition de Samuel Murray soit référée au Comité des Finances, et qu'il fasse rapport à ce Conseil, à sa prochaine assemblée.

Adopté.

Sort l'échevin GAuthier

15o.

Proposé par l'échevin Graham

Secondé par l'échevin Marston

Que les pétitions conjointes de la "Angus Lodge Independant Order of Good Templars", "United Temperance Order" et "Sunday Temperance Society" soient laissées sur la table pour considération ultérieure.

Adopté.

16o.

Proposé par l'échevin Richer

Secondé par l'échevin Marston

Que la pétition de Maxime Benoit et autres demandant le rappel de la taxe imposée aux bouchers pour l'année courante soit rejetée.

Cette motion est adoptée sur la division suivante:

Pour les échevins Delude, Simays, Richer, Marston et Graham total 5-

Contre: l'échevin Leduc, total-1-

17o.

Proposé par l'échevin Delude

Secondé par l'échevin Faulkner

Que la requête du Rév. P. Reboul en autant qu'elle se rapporte aux travaux qu'il a fait exécuter pour la sûreté du pont du cimetière soit référée au comité des rues et améliorations.

Adopté.

18o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Simays

Que les comptes de MM. Honoré Dumontier, M.T. Haldane & Co., J. Bte Séguin, M.S. Dumontier, H.L. Loucks, Frs. Gauvreau, T.D. Lewis, Abel Waters, J.T. Madore, J.O. Laferriere, Ls. Leblanc et Jos Bureau soient référés au comité des Finances.

Adopté.

Un compte de H.L. Loucks datant de 1874 est renvoyé.

L'échevin Graham est sorti

Le Secrétaire-Trésorier produit un échange de correspondance entre lui et l'hon. J.O. Bureau au sujet des réclamations de ce dernier contre ce conseil. Il est,

19o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que la somme de cent cinquante piastres y compris les avances qui lui ont été faites par l'échevin Delude soit offerte à l'hon. J.O. Bureau en règlement de ses réclamations contre ce conseil et pour le paiement de ses dépenses et les services qu'il a rendus à cette corporation, en surveillant la passation des amendements à "l'acte d'incorporation de la cité de Hull", et que copie de la présente résolution lui soit transmise sans délai.

Adopté.

20o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que la soumission de MM. M.T. Haldane & Co., au sujet des impressions de ce conseil soit laissée sur la table.

L'échevin Leduc propose en amendement  
Secondé par l'échevin Marston

Qu'au lieu de laisser la pétition de M.T. Haldane & Co., sur la table, elle soit acceptée, et qu'un Règlement amendant le Règlement No. 3, à la section 38, du Conseil de la Cité de Hull soit préparé de manière à donner le privilège, de faire publier les Règlements de ce Conseil par tout autre journal que "l'Echo de Hull".

Cet amendement est perdu sur la division suivante, savoir:

Pour: les moteur et secondeur, total -2

Contre: les échevins Richer, Simays, Faulkner, et Delude total -4

Motion adoptée sur la même division.

Le Comité des Rues et Améliorations fait rapport qu'il a examiné la partie des Rues Albert et Kent qui se trouve comprise dans la proposition du Rév. P. Reboul, présentée à la dernière assemblée de ce conseil et qu'il approuve l'exécution des travaux que le Rév. Père s'offre à faire exécuter, à la charge

seulement par ce conseil de lui rembourser le prix de la main d'oeuvre, sans préjudice aux matériaux qui entreront dans les travaux que le Rév. Père offre gratuitement.

21o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Delude

Que ce conseil approuve le rapport du Comité des Rues et Améliorations maintenant soumis, et qu'il signifie au Révérend Père Reboul son acquiescement à l'offre généreux qu'il a fait à ce conseil et le prie en même temps de faire commencer ces travaux aussitôt que le lui permettront ses loisirs, sous la surintendance du dit Comité.

Adopté.

22o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Delude

Qu'un Règlement soit préparé pour imposer un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou une amende n'excédant pas quarante piastres, à tout échevin qui se rendra coupable, pendant les séances, de désordre grave ou de violence, soit en action, soit en paroles, soit de toute autre manière.

L'échevin Leduc Propose en amendement  
Secondé par l'échevin Marston

Que cette motion soit renvoyée à six mois

Cet amendement est perdu sur la division suivante, savoir:

Pour Marston et Leduc -2-  
Contre, Richer, Faulkner et Delude, -3-

La motion est adoptée sur la division suivante:

Pour: les échevins Richer, Simays, Faulkner et Delude, total -4-  
Contre: les échevin Marston et Leduc -2-  
Arrive l'échevin Gauthier.

23o

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Attendu qu'il est de nécessité urgente que cette corporation prenne les mesures nécessaires pour faire les canaux ou égouts, et macadamiser et autrement améliorer les rues et faire les ponts et les trottoirs de cette ville;

Attendu qu'il est aussi d'urgente nécessité que cette corporation soit mise en état de payer ses dettes légitimes;

Attendu que la construction d'un marché public, dans les limites de cette cité, sur le terrain acheté pour cette fin par la corporation est nécessaire et indispensable;

Attendu que le Département du Feu a aussi un besoin urgent d'argent pour être amélioré et perfectionné;

Attendu que par conséquent il est de nécessité urgente de se procurer les moyens péquuniaires pour subvenir aux besoins susdits, et ce en vertu de "l'acte d'incorporation de la cité de Hull" et de ses amendments, et de toute autre loi affectant la dite corporation.

Résolu:- Qu'un Règlement soit fait et passé aux fins suivantes, savoir: Que des débentures, au montant de vingt-cinq mille piastres (\$25,000.00), pour opérer les améliorations suivantes, que le dit Conseil juge utiles et nécessaires, savoir: huit mille (\$8,000.00) piastres pour les chemins, ponts et trottoirs; six mille (\$6,000) piastres, pour le paiement des dettes légitimes; quatre mille (\$4,000) piastres, pour les égouts et canaux; cinq mille (\$5,000) piastres pour l'érection d'un marché public, et deux mille (\$2,000) piastres pour l'organisation du Département du Feu soient émises par ce Conseil, portant intérêt au taux de six pour cent (6%) par an; le paiement du capital et de l'intérêt devant être fait respectivement par le secrétaire-trésorier de ce conseil au bureau de cette corporation, avec un fonds d'amortissement de deux pour cent (2%) par an, payable au Trésorier de la Province de Québec, tel que requis par la loi, et dans le même temps que l'intérêt; l'un et l'autre payable semi-annuellement; et qu'il soit annexé à tout tels débentures ou bons des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le maire, et contre-signés par le secrétaire-trésorier, et seront payables respectivement aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront, lors du paiement d'iceux livrés au secrétaire-trésorier, et que le dit intérêt et le dit fonds d'amortissement seront payés à même les revenus ordinaires de la dite cité.

En amendement proposé par l'échevin Leduc  
Secondé par l'échevin Marston

Que cette motion soit renvoyée à six mois.

Cet amendement est perdu sur la division suivante:  
Pour: moteur et secondeur, total -2-  
Contre: les échevins Richer, Simays, Gauthier, Faulkner et Delude, total -5-

La motion principale est adoptée sur la même division.  
240.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que son honneur le maire laisse son siège et que ce conseil se form maintenant en comité général, avec son honneur au fauteuil, pour examiner les Règlements soumis et qui sont sur la table et qu'il fasse rapport sur iceux séance tenante.

Adopté.

Les divers Règlements soumis ayant été lus, discutés et examinées; il fut:  
Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce comité adopte les Règlements suivants qui lui ont été soumis, savoir: Règlements pour amender le Règlement No. 1, et pour licencier des étaux privés pour la vente des viandes de boucherie; pour amender le Règlement No. 1 et pour imposer certains droits ou taxes annuels pour ordonner l'émission de débentures au montant de \$25,000.00, et pour la punition des désordres aux séances de ce conseil, et que ce comité fasse rapport immédiatement à ce conseil et lève séance.

Pour: les échevins Delude, Faulkner, Gauthier, Simays, et Richer, total-5  
Contre: les échevins Marston et Leduc, -2

Emporté.

24-1/2

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Richer

Que son honneur le maire reprenne son siège et que ce conseil adopte le rapport du comité général, et que les règlements y mentionnés soient lus, passés et publiés conformément à la loi.

Adopté.

R E G L E M E N T No. 9

Règlement pour amender le Règlement No. 1 de la Cité de Hull, et pour licencier des étaux privés pour la vente des viandes de boucherie.

CANADA )  
PROVINCE DE QUEBEC ) A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la  
DISTRICT D'OTTAWA ) Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la  
dite cité, lundi, le cinquième jour de juin, en l'année mil huit cent soixante et seize, sont  
présents: Son honneur le maire, H.I. Richer, Ecuyer, au fauteuil, et les échevins Delude, Gauthier, Simays,  
Marston, Richer, Faulkner et Leduc formant un quorum du dit conseil.

Attendue qu'il importe de régulariser la vente des viandes de boucherie dans les limites de la dite cité, et de supprimer les abus qui existent à cet égard.

Attendu que pour cette fin, il est nécessaire d'avoir recours au système des licences.

En conséquence la Corporation de la cité de Hull, en conseil assemblée, ordonne et statue comme suit, savoir:

1-

Aucune personne, ou membre d'une raison sociale ne vendra ou n'offrira en vente de quelque manière que ce soit, dans les limites de la dite cité de Hull, aucune viande de boucherie sans avoir au préalable obtenu le ou avant le quinzième jour d'avril chaque année, et pour l'année courante, immédiatement après la dernière publication du présent Règlement de la manière ci-après pourvue une licence à cette fin, décrivant l'endroit où tel étal ou place d'affaires sera ouverte ou tenue, et aucune personne ou membre d'une raison sociale, n'étant pas pourvue de telle licence n'aure le droit de vendre, exposer ou offrir en vente dans aucun magasin ou boutique quelconque, ou dans aucun autre endroit dans les limites de la dite cité aucune viande qui n'aura pas été régulièrement salée en baril, fumée ou séchée de la manière ordinaire, et suivant la coutume régulière du commerce; mais toute personne demeurant en dehors des limites de la dite cité, sauf et excepté la cité d'Ottawa, pourra vendre dans la dite cité, sans être tenue de prendre et payer telle licence, toute viande de boucherie, en quantités non moindre d'un quartier de toute telle viande, pourvu qu'elle n'occupe pas d'étal ou place d'affaires;

2-

Si le quinzième jour d'avril mentionné dans ce Règlement tombe un dimanche ou un jour de fête légale, une licence ici mentionnée, obtenue le premier jour suivant n'étant pas, ou n'yant pas été un jour de fête légale ou dimanche, sera considérée pour les fins de ce Règlement avoir été obtenue le dit quinzième jour d'Avril;

3-

Aucune personne ou membre d'une raison sociale licenciée en conformité de ce Règlement, et suivant les Règles de cette Corporation en force au temps de la passation de ce Règlement, ou qui pourraient être faites et ordonnées ci-après pourra ouvrir et tenir ouvert tel étal ou place pour la vente de viandes de boucherie, et aucune personne ou membre d'une raison sociale, ainsi licencié tel que ci-après

pourvu ne pourra, pendant tout le temps qu'il sera traînant en viande de boucherie conduire ou faire conduire aucune voiture contenant de la viande de boucherie pour être ainsi vendue ou offerte en vente;

4-

Toute et chaque personne ou raison sociale qui désirera obtenir une licence pour ouvrir ou tenir un étal ou place pour la vente des viandres de boucherie dans les limites de cette cité, aura à payer la somme de vingt piastres au secrétaire-trésorier de cette corporation, et tout boucher ou autre personne ou raison sociale résidant à Ottawa ou ailleurs, et faisant le dit commerce en la dite cité de Hull, aura à payer la somme de quarante piastres, au secrétaire-trésorier de cette corporation pour l'usage de la dite corporation, lequel lui ou leur donnera un reçu signé par lui, comme tel secrétaire-trésorier, spécifiant pour quelle fin tel paiement a été fait, et sur la production d'icelui, telle licence sera accordée, pour servir jusqu'au quinze d'avril alors suivant inclusivement; néanmoins le prix susdit de toute licence accordée pour un nouvel étal ou place d'affaires susdit, établi après le quinze d'avril susdit sera réduit proportionnellement au temps écoulé depuis le dit quinze d'avril;

5-

Toute et chaque personne ou raison sociale qui se rendra coupable d'aucune infraction, ou violation d'aucune des clauses de ce Règlement sera, sur conviction d'icelle, à la Cour de Police de cette cité, devant le Recorder ou devant le maire, ou s'il n'y avait tel maire, ou dans aucun cas, devant un ou plusieurs échevins de la cité ou autres juges de paix siégeant à la dite Cour de Police condamnée à payer une amende de pas moins de dix piastres et de pas plus de vingt piastres, suivant que tel maire, échevin ou échevins et juges de paix pourront infliger, ensemble avec les frais de poursuite; et à défaut de paiement de l'amende et des frais, tel que ci-dessus mentionné, les mêmes seront recouvrés par la saisie et la vente des biens et effets mobiliers du délinquant, et dans le cas où telle amende ainsi infligée ne serait pas payée, et où une saisie ne pourrait être émanée pour le recouvrement d'icelle, tel délinquant pourra être emprisonné dans la prison commune du district d'Ottawa avec ou sans travaux forcés, pour une période n'excédant pas vingt et un jours, suivant que les dits Recorder, maire, échevins ou juges de paix ordonneront, hormis que telle amende et frais ne soient auparavant payés;

6-

Le Règlement No. 1 de cette corporation, en autant qu'il impose une taxe sur les bouchers habitant la cité de Hull, et ceux de la cité d'Ottawa, faisant affaires dans la cité de Hull, et en autant qu'il est en contradiction avec le présent Règlement, est par le présent rappelé.

Donné sous le sceau de la Corporation de la cité de Hull, ce cinquième jour de juin, en l'année 1876.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

R E G L E M E N T No. 10

Règlement pour amender le Règlement No. 1 et pour imposer certains droits ou taxes annuels.

CANADA )  
PROVINCE DE QUEBEC ) A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de  
DISTRICT D'OTTAWA ) la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi, le  
cinquième jour de juin, en l'année mil huit cent  
soixante-et-seize, sont présents: son honneur le maire H.I. Richer, Ecuyer, au fauteuil, et les échevins Delude,  
Gauthier, Simays, Marston, Richer, Faulkner et Leduc, formant un quorum du dit conseil:

Il est ordonné et statué par le conseil de la coporation de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

- Que les droits ou taxes annuels suivants sont imposés et seront perçus
- 1- Sur tout personne exerçant, dans la dite cité la profession d'avocat, médecin, arpenteur, notaire, ou toute autre profession libérale, la somme de trois piastres;
  - 2- Sur les propriétaires de la traverse licenciée, par bateau à vapeur entre la cité de Hull et la cité d'Ottawa, la somme de cinquante piastre;
  - 3- Sur tout habitant mâle âge de vingt un ans qui aura résidé six mois dans la cité de Hull, et qui ne sera pas propriétaire, locataire, apprenti, ou domestique, la somme d'une piastre;
  - 4- Sur tout individu mâle n'ayant pas sa résidence habituelle dans les limites de cette cité, et qui aura été, ou sera employé, pour un temps indéterminé comme journalier dans les moulins, usines, boutiques ou chantiers de quelque nature qu'ils soient dans les limites de cette cité, la somme de trois piastres.

Il est ordonnée et statué par le dit conseil, et le dit conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

Que les taxes ci-haut mentionnées seront payées annuellement au secrétaire-trésorier de la cité de Hull par les parties ci-haut mentionnées sans délai pour l'année courant, et le ou avant le quinzième jour d'Avril chaque année, et le dit Secrétaire-Trésorier devra prélever les dites taxes par toutes voies que de droit, d'après "l'Acte d'Incorporation de la cité de Hull", et sur le paiement des dites taxes, un reçu sera donné par le secrétaire-trésorier de la dite corporation. Et dans le cas où tout telle personne ou réunion de personnes ne paiera pas telle taxe, elle encourra une amende de pas moins d'une piastre, et de pas plus de dix piastres, laquelle sera recouvrable par la dite corporation par tous moyens que de droit, en vertu du dit "Acte d'Incorporation de la cité de Hull" et telle personne sera sujette aux pénalités et emprisonnement pourvu par le dit acte;

Il sera cependant loisible au dit secrétaire-trésorier de faire signifier à toutes telles personnes sur lesquelles une taxe est imposée par le présent Règlement, avant qu'aucune poursuite n'ait été faite pour le recouvrement de la dite taxe et amende un avis d'avoir à payer toute dite taxe; et le secrétaire-trésorier aura droit à un honoraire de vingt cinq cents pour tout tel avis demandant le paiement d'une taxe au-dessous de dix piastres, et cinquante cents pour tout tel avis demandant le paiement d'une taxe de dix piastres et au-dessus.

Donné en la cité de Hull susdite, sous le sceau de la dite corporation les jour, mois et an ci-dessus et en premier lieu écrits.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

NOTE:-

"Remplacé par No. 92 aussi par 133 J.F.B.

R E G L E M E N T No. 11

Règlement pour autoriser l'émission de  
Débentures au montant de \$25,000.00

CANADA )

PROVINCE DE QUEBEC) A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de  
DISTRICT D'OTTAWA ) la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi, le  
cinquième jour de juin, en l'année mil huit cent  
soixante et seize, sont présents: Son honneur le maire, H.I. Richer, Ecuyer, au fauteuil, et les échevins Delude,  
Gauthier, Simays, Marston, Richer, Faulkner et Leduc, formant un quorum du dit conseil:

Il est ordonné et statué par le conseil de la Coporation de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne  
et statue comme suit, savoir:

Attendu qu'il est de nécessité urgente que cette corporation prenne les mesures nécessaires pour  
faire les canaux ou égaouts, macadamiser et autrement améliorer les rues et les trottoirs et faire les ponts de cette  
ville;

Attendu qu'il est aussi de nécessité urgente que cette corporation soit mise en état de payer ses  
dettes légitimes;

Attendu que la construction d'un marché public dans les limites de cette cité, sur le terrain acheté  
pour cette fin par cette corporation est nécessaire et indispensable;

Attendu que le département de Feu a aussi un besoin urgent d'argent pour être amélioré et  
perfectionné;

Attendu que par conséquent il est de nécessité urgente de se procurer les moyens pécuniaires pour  
subvenir aux besoins susdits, et ce en vertu de "l'Acte d'Incorporation de la cité de Hull" et ses amendements, et de  
toutes autres lois affectant la dite corporation;

Que des Débentures, au montant de vingt cinq mille piastres pour opérer les améliorations  
suivantes, que le dit conseil juge utiles et nécessaires, savoir: huit mille (\$8,000.00) piastres pour les chemins, ponts  
et trottoirs; six mille (\$6,000.00) piastres pour le paiement des dettes légitimes; quatre mille (\$4,000.00) piastres  
pour les égouts et canaux; cinq mille (\$5000.00) piastres pour l'érection d'un marché public, et deux mille (\$2,000.00)  
piastres pour l'organisation du Département de Feu soient émises par ce conseil, portant intérêt au taux de  
six pour cent (6%) par an, (le paiement du capital et de l'intérêt devant être fait respectivement par le secrétaire-  
trésorier de ce conseil au bureau de cette corporation) avec un fonds d'amortissement de deux pour cent (2%) par an,  
payable au Trésorier de la Province de Québec, tel que requis par la loi, et dans le même temps que l'intérêt, l'un et  
l'autre payable semi-annuellement et qu'il soit annexé à toutes telles débentures ou bons des coupons pour le montant  
de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le maire, et contre-signés par le Secrétaire-  
Trésorier, et seront payables respectivement aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y  
mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés au Secrétaire-Trésorier, et que le dit intérêt et le dit  
fonds d'amortissement seront payées à même les revenus ordinaires de la dite cité.

Donné en la cité de Hull susdite, sous le sceau de la dite corporation les jour, mois et an ci-dessus  
et en premier lieu écrits.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. trés.

NOTE:

Le présent Règlement est rappelé par le Règlement No. 17 de ce conseil, passé le septième jour de mai, mil huit cent soixante et dix-sept.

J.O. LAFERRIERE,  
SEC. Trés.

R E G L E M E N T No. 12

Règlement pour la punition des désordres  
aux séances du Conseil.

CANADA )

PROVINCE DE QUEBEC ) A une assemblée du conseil de la Corporation de la  
DISTRICT D'OTTAWA ) cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi, le  
cinquième jour de juin, en l'année mil huit cent soixante et seize;  
Sont Présents: Son honneur le maire, H.I. Richer, Ecuyer, au fauteuil, et les échevins Delude, Gauthier, Simays,  
Marston, Richer, Faulkner et Leduc, formant un quorum du dit conseil.

Il est ordonné et statué par le conseil de la Coporation de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue ce qui suit, savoir:

Qu'un emprisonnement n'excédant pas quinze jours ou une amende n'excédant pas quarante piastres courantes, mais qui pourra être moindre sera imposé à tout échevin qui se rendra coupable, pendant les séances de désordre grave ou de violence, soit en action, soit en paroles, soit de toute autre manière, et telles amendes ou pénalités devront être perçues ou tel emprisonnement imposé suivant les statuts faits et pourvus en pareils cas.

Donné en la cité de Hull susdite, sous le sceau de la dite corporation, les jour, mois et an ci-dessus et en prmier lieu écrits.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. trés.

25o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Richer

Que MM. Moise Trudel, Maxime Benoit et Geo. J. Marston Jr. Soient continués dans leurs fonctions et sont par la présente nommés à la charge d'évaluateurs pour réviser le Rôle d'évaluation de cette cité conformément à l'"Acte d'Incorporation de la cité de Hull" et ses amendements pour l'année courante, avec le même salaire qui leur fut payé l'année dernière.

Adopté.

26o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Qu'à compter de ce jour, le salaire du Greffier du Recorder soit payé sur le pied de \$300.00 par année durant le bon plaisir de ce conseil, et que cet officier soit immédiatement notifié qu'il est tenu, et est par la présente tenu de rendre strictement ses comptes, et faire remise tous les lundis matin au secrétaire-trésorier de ce conseil de tous les argents qu'il pourra avoir en mains appartenant à cette corporation, et qu'il ne lui soit plus permis d'agir dans aucun cas, comme greffier des juges de paix, et qu'il soit tenu obligé de tenir des livres de comptes et rôles de cour tel que requis par la loi et le conseil.

Adopté.

27o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Attendu que les revenus de la Cour du Recorder de cette cité sont très minimes, n'ayant rapportés, depuis l'établissement de la dite cour jusqu'à cette date, que la somme de \$180.95 pour la raison évidente que la dite cour du Recorder a été convertie presqu'exclusivement en un tribunal de juges de paix, qu'il soit résolu: Que le salaire du Recorder soit de \$500.00 par année, à dater du 13 de juin courant, et que le dit Recorder ne puisse siéger comme juge de paix ou juges de paix dans la salle de Cour du Recorder sans une autorisation spéciale de ce conseil, et qu'en même temps des représentations soient faites au Gouvernement de Québec, vu que le Recorder actuel ne réside pas en la cité de Hull et pas même en la Province de Québec (ce qui est contraire à l'esprit sinon à la lettre de loi, et cause des retards et autres justifiables et vu aussi que le dit Recorder a hautement exprimé l'opinion qu'il ne pouvait siéger dans un grand nombre de causes comme Recorder, tandis qu'il peut le faire d'après la loi (ce qui est une source de perte pour cette corporation) et qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Gouvernement de Québec.

Pour: les échevins Marston, Richer, Simays, Gauthier, Faulkner, et Delude, total -6-Contre: l'échevin Leduc, total -1-

Adopté.

28o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que le comité permanent des Rues et Améliorations soit autorisé de rencontrer les officiers chargés de l'administration des affaires des chemins macadamisés d'Aylmer, et de Hull et Wakefield, et voir si ces compagnies seraient disposées de transiger avec ce Conseil au sujet de la cession de la partie respective de ces chemins qui se trouve comprise en dedans des limites de cette cité à cette corporation et à quels termes ainsi que de transférer leur barrière de péage au-delà des limites de cette cité, et qu'il fasse rapport à ce conseil à sa prochain Assemblée.

Adopté.

29o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Simays

Attendu qu'il a été décidé d'ériger un marché public en cette cité, et en considération de l'applicabilité tant de la part afférente à cette cité de l'indemnité seigneurial à telle fin qu'en celle de l'applicabilité de l'emprunt dont l'objet, entre autres besoins impérieux est de pourvoir à d'importantes améliorations, et vue qu'il est de nécessité urgente de se mettre en communication avec les habitants du côté nord de la rivière Gatineau et du bas Ottawa, et de leur ouvrir une route directe et la plus courte possible:

Résolu:

Que le comité des Rues et Améliorations avise aux meilleurs moyens de faire construire un pont le plus tôt que ce sera praticable sur le crique servant de sortie au lac Leamy, à l'endroit reconnu praticable, où fut jadis construit l'ancien pont et où le chemin défriché par ordre de ce conseil l'automne dernier atteint et

doit traverser le dit crique, et que ce comité avise, en même temps aux meilleurs moyens de rendre cette voie praticable pour les voitures jusqu'à la rive sud de la rivière Gatineau, vis-à-vis, ou non loin du débarcadère du bateau à vapeur traversier au village de ce nom, et à la possibilité d'établir une traverse convenable à l'endroit où ce chemin atteint la dite rivière Gatineau, et que ce même comité soit aussi autorisé à s'aboucher avec les intéressés et autorités civiles du village de Templeton alias: Gatineau, afin d'en venir à une antante pour travailler conjointement à cette fin, et qu'il fasse rapport à ce conseil à sa prochaine séance mensuelle.

Adopté.

30o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Richer

Que l'aviseur légal de ce conseil soit autorisé de se mettre en communication avec l'hon. procureur-général de la Province de Québec, au sujet du produit des licences d'auberges et autres, garanti éa cette corporation en vertu de "l'Acte d'Incorporation de la cité de Hull", afin de revendiquer les droits clairs et évidents de cette corporation à ce sujet.

Adopté.

31o.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Richer

Que John Walker soit nommé gardien de fourrière pour le quartier No. 1, et que le secrétaire-trésorier soit chargé de le notifier immédiatement à cet effet.

Adopté.

32o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que le câble qui a été acheté pour la sûreté du pont du cimetière et qui s'y trouve encore attaché soit livré à l'inspecteur du feu pour en être disposé suivant que besoins sera.

Adopté.

33o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Richer

Que l'application d'Auguste Cartier pour l'obtention d'une licence d'auberge faite à ce conseil le 26 mai dernier soit référée au comité des Licences afin d'en décider d'une manière définitive.

Adopté.

34o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que le Rapport des auditeurs de cette cité sur les comptes de l'ex secrétaire-trésorier de ce conseil J.O. Archambault soit référé au comité des Finances, et qu'il fasse rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.

Adopté.

35o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que ce conseil ajourn à vendredi, le 16 juin courant.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés,

PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du Conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le seizième jour de juin mil huit cent soixante-seize sont présents: son honneur le maire, H.I. Richer, Ecr. au fauteuil et les échevins Richer, Simays, Gauthier, Delude et Graham formant un quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées.

Adopté.

2o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que tous les procédés de ce conseil qui se rattachent à l'émission de débentures par cette corporation, antérieures au cinquième jour de juin courant soient rappelés, et que ceux pris et adoptés le dit cinquième jour de juin par ce conseil aient seuls force et effet pour autoriser l'émission des dites débentures.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que le rapport du comité des Finances, maintenant soumis soit approuvé.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Simays

Que le rapport du Comité des Licences maintenant soumis soit approuvé.

Adopté sur la division suivante, savoir:

Pour, les échevins Gauthier, Graham, Delude et Simays, total -4-  
Contre, les échevins Richer, total -1

5o.

L'échevin Graham fait motion  
Secondé par l'échevin Delude

Que le rapport due Comité des Rues et Améliorations concernant la pétition de S.S. Cushman et autres, et recommandant la réparation et l'ouverture de la rue Front, afin d'opérer, par ce moyen un débouché praticable pour les voitures entre les chemins d'Aylmer et de Chelsea soit approuvé et que les travaux recommandés soient exécutés immédiatement.

Adopté.

Le Comité des Rues et Améliorations fait rapport qu'il ne peut examiner la pétition de Olivier Couroux et autres sans avoir à sa disposition un plan de la cité.

Il fait également rapport qu'il ne peut recommander les travaux demandés par la pétition de Théophraste Boulet et Autres, parce qu'ils entraîneraient des dépenses trop considérables pour le moment.

60.

L'échevin Gauthier propose  
Secondé par l'échevin Delude

Que la pétition de Théophraste Boulet et autres soit laissé sur la table.

Adopté.

70.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que le Rapport du Comité des Rues et Améliorations, au sujet de la pétition d'Oct. Latour et autres, et recommandant la construction d'un trottoir, sur le côté est de la rue de l'Eglise entre les rues Main et Wellington soit laissé sur la table pour plus ample considération.

Pour: les échevins Gauthier, Graham, Richer et Simays, total -4

Contre: l'échevin Delude. -1

Adopté.

80.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Richer

Que vu le rapport du Comité des Rues et Améliorations au sujet de la pétition de Frs. Marleau et autres demandant de l'aide à ce conseil pour l'amélioration d'un bout de rue, dans le quartier No. 4, une allocation de vingt-cinq piastres soit accordée aux pétitionnaires afin de leur permettre de faire les travaux requis, et que les dits travaux soient exécutés sous la surintendance du Comité des Rues et Améliorations.

Adopté.

90.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que vu la pétition respective des compagnies formant la brigade du feu une allocation de cent vingt cinq piastres soit faite, par ce conseil à la Compagnie "Victoria" et soixante quinze piastres aux "Voltigeurs" Canadiens" pour les mettre en demeure de se procurer des uniformes pour les jours de fête et de parade.

L'échevin Graham proposera en amendement, s'il trouve un secondeur qu'au lieu de \$125.00 et \$75.00, une somme de cinquante piastres soit votée à chacune des compagnies ci-dessus pour les dites fins.

Cet amendement n'ayant pas été secondé il ne fut pas mis aux voix.

La motion est adopté.

10o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Richer

Que les madriers enlevés de l'ancienne station de police et qui ne sont pas entrés dans la construction de la nouvelle soient employés à construire un trottoir sur la rue Kent dans le quartier 4.  
Pour, les échevins Graham, Gauthier, Richer et Simays, total -4  
Contre, l'échevin Delude, total -1

Adopté.

11o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé d'acheter les Livres nécessaires à l'administration des affaires de cette corporation, et en même temps de faire préparer un livre pour un Rôle de Perception, et d'en payer le coût à même les revenus de cette corporation.

Adopté.

12o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que son honneur le maire, et l'échevin Graham soient autorisés de pourvoir à l'ameublement du Bureau de cette corporation, consistant en pupitre, table, chaises etc., et que le prix des dits objets soit soldé par le Secrétaire-Trésorier, aussitôt que faire se pourra.

Adopté.

13o.

Proposé par l'échevin Gauthier  
Secondé par l'échevin Delude

Que son honneur le maire soit autorisé à prendre des arrangements, pour et au nom de cette corporation, avec un établissement de lithographie à Montréal, ou à Ottawa, si possible de s'y procurer un ouvrage satisfaisant, et à aussi bonne composition afin de faire préparer les clichés et faire faire les impressions des formes de Débentures avec les coupons pour l'intérêt semi-annuel sur icelles, et que les déboursés que nécessiteront les démarches qu'il fera pour cette fin lui soient remboursés par ce conseil.

Adopté.

14o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Gauthier

Que ce conseil ajourne sine die.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une session régulière et mensuelle du conseil de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité le troisième jour de juillet mil huit cent soixante seize; Présents: Son honneur le maire, H.I. Richer Ecr, au fauteuil, et les échevins Brigham, Marston, Delude, Richer et Simays, formant un quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Richer

Que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées.

Adopté.

Il est présenté et déposé sur la table le compte des Estimateurs, de J.B. de Courcy et un état des sommes dépensées par son honneur le Maire pour les travaux faits dans les rues.

2o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Marston

Que le compte des Evaluateurs et de leur clerc pour vingt quatre jours de salaire chacun pour la révision du Rôle d'Evaluateur pour l'année 1876-77 soit accepté et que la somme de soixante piastres soit votée à chacun d'eux en règlement d'icelui.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Marston

Que le compte de M. J.B. de Courcy, au montant de quatre 33/00 piastres pour divers fournis aux besoins de la Station de Police soit accepté et payé par le Secrétaire-Trésorier.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Delude

Que l'état fourni par son honneur, le maire des argents par lui payés pour les travaux opérés dans les rues ce printemps, et affectant les sommes reçues du Receveur-Général de la Puissance du Canada sur le fonds d'indemnité seigneuriale, soit référé au comité des Finances.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Simays

Que le Recorder soit requis de tenir compte de toutes les causes qui sont amenées devant lui, et sur lequel des argents son perçus par le Greffier, soit pour amendes soit pour frais, afin que ce conseil puisse se rendre un compte exact des revenus ordinaires de la dite cour, et qu'un livre lui soit fourni par ce conseil à cet effet, et que copie de la présente résolution lui soit transmise pour son information.

Adopté.

60.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Delude

Que le compte de M. François Gauvreau au montant de \$27.00 pour services professionnels, et renvoyé à ce conseil par le Comité des Finances, pour en être disposé soit accepté et payé aussitôt que possible.

Adopté.

70.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Simays

Que la pétition de M. Chs. B.F. Piché demandant d'être nommé huissier de cette corporation soit laissée sur la table.

Adopté.

80.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Richer

Que l'arrangement verbal fait l'automne dernier entre le conseil et le Rév. P'ère Reboul au sujet du paiement de ses dépenses dans un voyage fait à Québec dans les intérêts conjoints de cette Corporation et du Bureau des Ecoles Communes de cette cité lors de la passation des amendements à la charte de Hull et en réclamation desquelles un compte de \$50.00 avait été rproduit, soit ratifié par et en vertu de cette résolution, et que la somme de \$25.00, tel que ci-dessus convenu lui soit remboursée aussitôt que faire se pourra.

Pour: les échevins Delude, Richer et Simays  
Contre: les échevins Marston et Brigham

Adopté.

90.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Delude

Que le comité des rues et améliorations soit autorisé à faire mettre de la terre sur les pierres qui ont été déposées dans le chemin du cimetière, et qu'il fasse aussi réparer le trottoir sur le côté ouest de la rue Chaudière, entre les rues Main et Wellington.

Adopté.

100.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne à lundi prochain, dix courant.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du conseil de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le dixième jour de juillet mil huit cent soixante seize, Sont Présents: les Echevins H.I. Richer, maire, Marston, D. Richer, Delude, et Faulkner, ne formant pas un quorum du dit Conseil.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourn à vendredi prochain le quattrose juillet courant.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du conseil de la corporation de la cité de Hull, devant être tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité le quatorzième jour de juillet, mil huit cent soixante seize les membres du dit conseil absents à l'assemblée du dix courant ayant été duement notifiées conformément à l'article 139 du code municipal, à l'heure ordinaire des séances les échevins Delude, D. Richer et Gauthier, notifièrent le Secrétaire-Trésorier au passage qu'ils ne pourraient assister à cette assemblée et aucun autre ne s'étant subséquemment présentés cette assemblée resta ajournée.

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée spéciale du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité le vingt cinquième jour de juillet, mil huit cent soixante seize: sont présents: les échevins Brigham, Marston, Delude, Richer, Simays, Gauthier, Graham et Leduc formant quorum du dit conseil; 1o.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Richer

Que l'échevin Simays agisse comme maire suppléant, durant l'absence du H.I. Richer, écuyer.  
Adopté.

L'avis de convocation ayant été lu ainsi que le retour de l'huissier chargé du service d'icelui, lequel avis constate que cette assemblée est convoquée dans le but unique de reviser et homologuer le Rôle d'Evaluation reviser par les Estimateurs pour l'année courante. Le Secrétaire-Trésorier donna lecture de l'avis public qu'il a fait publier au sujet du dépôt du Rôle d'Evaluation à son Bureau par les Estimateurs le vingt quatrième jour de juin dernier, et du certificat de François Gauvreau, attestant que le dit conseil procéda à l'examen du dit Rôle et de l'appel des contribuables se considérant lésés par la dite Evaluation.

Après quelques discussions pendant laquelle arrive son honneur le maire H.I. Richer, Ecr. qui prend le fauteuil. il fut;

2o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Marston

Que l'évaluation de la propriété faite cette année soit amendée et que l'évaluation de l'année dernière lui soit substituée comme base d'opérations pour la collection des taxes pour l'année courante, sans, toutefois préjudicier aux différents changements inévitables à être faits dans les matières y relatives et pourvu que le Rôle d'Evaluation de cette année, en autant qu'il se rapporte aux locataires de maisons, et concernant le montant de leurs loyers, ne soit pas affecté par cet amendement.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que ce conseil ajourné à deux heures cet après-midi.

Adopté.

A deux heures de l'après-midi du même jour, l'assemblée est continuée avec Son Honneur le maire H.I. Richer, écuyer au fauteuil et messieurs les échevins Graham, Delude, Simays, Brigham, Richer et Leduc formant un quorum du dit conseil.

Pour couper court aux nombreux appels faits par des locataires demandant de faire réduire le prix de leurs loyers à leur juste valeur et d'autres personnes attirant l'attention de ce conseil sur des changements inévitables les concernant, il fut;

4o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est par la présente autorisé à faire au Rôle d'Evaluation de cette année les différents changements au sujet desquels des appels ont été faits, conformément à l'esprit de la motion No. 2 de ce conseil adoptée ce matin, et que le Rôle d'Evaluation, pour l'année 1876-77 soit déclaré clos et dûment homologué.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

Un renvoi en marge est bon; onze mots rayés sont nuls.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

A une assemblée régulière du conseil de la corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le septième jour d'Aout mil huit cent soixante seize, sont présents:- les échevins D. Richer, Simays, Graham et Leduc, ne formant pas un quorum du dit conseil pour la dépêche des affaires, mais ayant le pouvoir d'ajourner. Et le dit conseil fut en conséquence ajourné au douze courant.

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée arégulière ajournée du Conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le douzième jour d'aout mil huit cent soixante seize; sont présents: les échevins H.I. Richer, Simays, Faulkner Graham et Richer, ne formant pas un quorum du dit conseil pour la dépêche des affaires, mais ayant le pouvoir d'ajourner.

Après lecture dûment faite de l'avis d'ajournement dûment signifié aux échevins absents à la dernière assemblée du conseil ajourne à Samedi, le dix-neuf d'août courant.

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le dix-neuvième jour d'aout, mil huit cent soixante seize, sont présents: Son honneur, le maire, H.I. Richer écuyer, au fauteuil, et les échevins Delude, Simays, D. Richer, Brigham, Leduc, Graham et Faulkner, formant un quorum du dit conseil.

L'avis d'ajournement, conformément à l'article 139 du code municipal de la Province de Québec ayant été lu, ainsi que la signification d'icelui aux échevins absents à la dernière assemblée, dûment attesté par le retour officiel de Frs Gauvreau, huissier et les minutes des assemblées des mois de juillet et Août ayant aussi été lues, il fut:

1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que les minutes des assemblées des mois de juillet et août maintenant lues soient approuvées.  
Adopté.

Les retours hebdomadaires du greffier de la Cour du Recorder étant produits à la demande de l'échevin Graham, ils sont comparés avec le livre de records du chef de Police, avec lequel ils semblent être en désaccord. - Il est:

2o.

Proposé par l'échevin Brigham  
Secondé par l'échevin Delude

Qu'un comité composé des échevins Graham, Richer, Faulkner et Leduc soit formé dans le but de s'enquérir des matières qui se rapportent aux revenus de la Cour du Recorder, avec pouvoir d'examiner les livres et papiers de la dite Cour en la possession du Greffier de la dite Cour afin de constater quel état de comparaison ils sont tenus en regard du livre de records de la Police, et qu'il fasse rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Simays

Que vu la Tiers-saisie contre cette corporation sur un jugement rendu par la cour supérieure du district de Montréal, dans une cause de Gustave Adolphe Raymond, demandeur, contre Médéric Lanctôt, défendeur, et portant le No. 2669 de la dite cour, le secrétaire-trésorier de ce conseil soit, et est par la présente autorisé à faire, chez le protonotaire du district d'Ottawa, à Aylmer la déclaration requise par la dite saisie et fournir un état dûment certifié du comte du dit M. Lanctôt avec cette corporation.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Simays

Qu'afin de réaliser les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses du dit conseil, et pour opérer, dans les limites de cette cité les améliorations publiques: une taxe de un quart de cent dans la piastre sur toute la propriété foncière et les améliorations sur icelle, et deux cents dans la piastre sur le prix de tout loyer de maison occupée par des locataires soit prélevée pour la présente année et perçue par le Secrétaire-Trésorier de la manière ordinaire sur toute personne portée au Rôle d'Evaluation comme sujette à icelle pour la présente année.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Richer

Qu'une taxe de cinquante cents soit prélevée et perçue de la manière ordinaire sur tout propriétaire de chien porté au Rôle d'Evaluation fait et pourvu pour la présente année.

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Qu'une taxe annuelle de cinquante cents soit imposée sur tout propriétaire de voiture simple, et deux piastres sur les propriétaires de voiture double, à deux sièges, tenues pour l'usage ordinaire et l'agrément des dites personnes et de leur famille, mais non comme voiture de louage, ou pour la prosécution d'une industrie ou d'un commerce. Cette taxe s'étendra à toutes les voitures d'été combant sous le coup de la dénomination di-dessus y compris leur équivalent en voiture d'hiver et sera collectée en même temps, et de la même manière que les taxes municipales par le Secrétaire-Trésorier.

Adopté.

7o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Simays

Que ce conseil ajourne à mercredi prochain le vingt-trois d'août courant.

Adopté.

GEO. J. MARSTON, Chairm.

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le vingt troisième jour d'Août mil huit cent soixante seize, sont présents: les échevins Richer, Richer, Marston, Graham, et Simays ne formant pas un quorum du dit conseil.

L'avis d'ajournement dûment certifié ayant été produit, à onze heures, A.M. ce conseil fut ajourné au vingt six d'août courant.

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le vingt-sixième jour d'août mil huit cent soixante seize, sont présents: les échevins Marston, Faulkner, Richer, Simays, Brigham et Leduc, formant un quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Richer

Qu'en l'absence du maire, l'échevin Marston soit prié d'occuper le fauteuil pour cette assemblée.

ADOpté.

L'avis d'ajournement ayant été lu ainsi que le retour du service d'icelui dûment certifié par François Gauvreau, huissier, sous son serment d'office, et après lecture des procédés des assemblées précédentes; Il est;

2o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que les procédés de la dernière assemblée soient approuvées.

Adopté.

Reçu et lu le rapport du comité nommé pour examiner les livres et papiers du Greffier de la Cour du Recorder. Il est;

3o.

Proposé par l'échevin Brigham  
Secondé par l'échevin Simays

Que le Rapport du Comité nommé pour s'enquérir des matières relatives aux revenues de la Cour du Recorder soit approuvé, et que ce conseil profite de la circonstance pour témoigner de son entière satisfaction sur l'administration de M. St Julien comme Greffier de la dite Cour, et qu'à l'avenir le Secrétaire-Trésorier de cette corporation soit autorisé à examiner et comparer chaque semaine les livres de la dite Cour avec ceux de la Police.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Leduc  
Secondé par l'échevin Simays

Que le comité permanent des finances de ce conseil soit prié de se réunir et faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil sur les matières qui sont devant lui, et spécialement sur l'urgence de donner par soumissions les impressions de cette corporation.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Leduc  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne sine die.

Adopté.

H.I. RICHER, Maire

J.O. LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée régulière et mensuelle de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le quatrième jour de Septembre mil huit cent soixante-seize, sont présents: son honneur, le maire, H.I. Richer, écuyer au fauteuil et les échevins Richer, Simays, Graham, Faulkner, Delude et Brigham, formant un quorum dit conseil.

1o,

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Brigham

Que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées.

Adopté.

Arrive l'échevin Marston.

2o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Brigham

Qu'un congé d'absence soit donné à son honneur le maire, et que l'échevin Marston soit prié d'occuper le fauteuil pour cette assemblée.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que la résolution No. 26, passée par ce conseil à son assemblée du cinq de juin dernier soit rescindée, en autant qu'elle défend au Greffier du Recorder d'agir, en aucun cas, comme Greffier des Juges de Paix, et qu'à l'avenir, le Greffier du Recorder, soit aussi tenu de remplir les fonctions de Greffier des Juges de Paix, dans tous les cas où tels Juges de Paix siégeront dans la Salle de ce conseil, et que des entrées spéciales par débit et crédit soient faites séparément dans ses livres de toutes telles causes, ainsi que de tous les argent qu'il recevra dans icelles, et qui seront payés par lui, ayant soin, dans tous les cas de prendre des reçus et de les produire chaque semaine, en faisant ses remises au Secrétaire-Trésorier de cette Corporation, et cela pour et moyennant le salaire spécifié à la dite résolution No.26 du dit 5 de juin dernier. Cette résolution prendra effet immédiatement.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Brigham

Qu'un Règlement soit préparé pour amender le Règlement No. 3, a la Règle XXXVIII relativement à la publication des Règlements de ce conseil et pour substituer "dans un journal" à "l'Echo de Hull", et que dans l'intervalle, les publications de cette corporation soient suspendues dans le dit "Echo de Hull" après cette semaine.

Adopté.

5o

Proposé par l'échevin Brigham  
Secondé par l'échevin Graham

Qu'un comité composé des échevins Simays, Marston, et Richer soit formé pour examiner, et faire rapport sur la nécessité d'ouvrir un chemin entre le chemin de la Gatineau et le chemin du Gouvernement longeant la rivière Ottawa en face de cette cité et qu'il se réunisse demain, à huit heures du matin, à la résidence de l'échevin Simays.

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Que la somme de cent piastres soit payée à M. Alfred Lane, aussitôt que le secrétaire-trésorier aura les fonds en disponibilité à compte des travaux qu'il a exécuté à l'égout principal des rues du Lac et Kent d'après la teneur de son contrat.

Adopté.

7o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que la lettre d'Etienne Prud'homme, notifiant ce conseil qu'il retire son cautionnement en faveur du Secrétaire-Trésorier de cette Corporation, soit filée pour être examinée à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

8o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne au onze septembre courant.

Adopté.

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés,

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL

A une assemblée ajournée du Conseil de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dite cité le onzième jour de septembre, mil huit cent soixante seize, sont présents:- les échevins Marston, Brigham, Simays, Delude, Richer et Faulkner, formant un quorum du dit Conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que vu l'absence du maire, l'échevin Marston soit prié d'occuper le fauteuil pour cette assemblée.

Adopté.

Arrivent les échevins Graham et Leduc.

2o.

Proposé par l'échevin D. Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que les minutes de la dernière assemblée, maintenant lues, soient approuvées.

Adopté.

3o.

Sort l'échevin Leduc

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que sur la production et la livraison, par le secrétaire-trésorier, entre les mains du maire de cette corporation d'une police de garantie, au montant de deux mille piastres, émise par une compagnie régulièrement organisée, et légalement autorisée d'émettre telles polices de garantie, son honneur le maire soit et est par la présente autorisé de signer une décharge en faveur de M. Etienne Prud'homme et d'annuler l'acte de cautionnement qu'il avait consenti à cette corporation comme l'une des cautions du dit secrétaire-trésorier.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Richer

Que le chef de Police Salter soit et est par la présente nommé Inspecteur de licence pour cette cité, avec pouvoir d'adopter tous les moyens qu'il jugera nécessaires pour découvrir, poursuivre et amener à conviction les personnes qui font le trafic des boissons et liqueurs envirantes en contravention aux lois de cette province et aux règlements faits et passés par ce conseil à cette fin?

Adopté.

Une pétition de M.L.W.P.Coutlée et autres priant ce conseil de vouloir bien réparer le trottoir sur le côté sud de la rue Main est renvoyée à la prochaine assemblée.

5o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que ce conseil ajourne au 18 courant.

Adopté.

H.I.RICHER, Maire

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité le dix huitième jour de Septembre mil huit cent soixante seize, sont présents: Son honneur le maire H.I.Richer, écuyer, au fauteuil, et les échevins Marston, Simays, Richer, Graham et Leduc, formant un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées.

Adopté.

2o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Leduc,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à corriger l'erreur représentant M. John Walker au Rôle d'Evaluation comme locataire payant un loyer annuel de trois cents piastres sur sa propre propriété, et de rembourser M. John Walker la somme de six piastres qu'il a payé en conséquence de la dite erreur comme taxe sur le dit loyer de trois cents piastres.

Adopté.

Revu et lu une pétition de Robert Donaldson, qui est, sur motion de l'Echevin Graham, secondé par l'échevin Leduc référée au comité des rues et améliorations avec instruction de remédier aux griefs y exposés.

Adopté.

40.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Leduc

Que la pétition de J.H. Forde demandant d'être exempté des taxes municipales soit référée à l'aviseur légal pour en être disposée d'après son opinion.

Adopté.

Arrive l'échevin Faulkner

L'échevin Graham donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée:- Que la résolution No. 27 du 5 juin dernier réduisant le salaire du Recorder à \$500.00 par année soit de nouveau élevé à la somme de \$800.00 par année avec un effet rétroactif du dit cinq de juin dernier et que le surplus soit distrait des sommes affectées aux impressions et à la papeterie dans les estimés de l'année.

Adopté.

Sort l'échevin Leduc

50.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Que le compte de N.S. Blasdell & Co. et de Calixte Rouleau soient référés au comité du Feu pour en ordonner le paiement s'ils sont trouvés corrects.

Adopté.

60.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Marston

Que la pétition de Messrs Batson & Currier, demandant l'achat d'une portion des débentures de cette corporation à certaines conditions y relatées soit référée au comité des Finances afin qu'il ait une entrevue avec ces messieurs à ce sujet et qu'il fasse rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.

Adopté.

70.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Richer

Qu'un comité composé de son honneur, le maire, de l'échevin Simays et du secondeur soit formé à l'effet de rencontrer les représentants des commissaires des chemins de fer du gouvernement provincial, le 13 du courant, et les entretenir au sujet de la pétition de Messrs Batson & Currier et autres, demandant l'établissement de communications par voie ferrée entre la ligne du chemin de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et le pied de la Chaudière et voir s'il y aurait possibilité d'y donner effet et de quelle manière.

Adopté.

80.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Marston

Que son honneur le maire soit autorisé à mettre les débentures de cette corporation sur le marché, et de les négocier au pair ou au-dessus, si possible, avec pouvoir de s'adjointre un des échevins de ce conseil, s'il le juge nécessaire, pour l'assister dans cette transaction et que toutes les dépenses qu'il pourra encourir pour cet objet soient payées par cette corporation.

Adopté.

90.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Richer

Que la pétition de Onésime Demers et autres réclamant une exemption de taxes pour certaines considérations y exposées soit référée au comité des rues et améliorations.

Adopté.

10o. Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne au 23 courant.

Adopté.

H.I.RICHER, Maire

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le vingt troisième jour d'octobre mil huit cent soixante seize, sont présents: - Son honneur le maire H.I.Richer, écr., au fauteuil et les échevins Graham, Marston, Richer, Simays et Delude, formant un quorum du dit Conseil

1o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Marston

Que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées.

Adopté.

Les échevins Marston et Simays font rapport qu'ils n'ont pu rencontrer les représentants des commissaires provinciaux du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental le 13 courant, tel qu'autorisé de le faire comme membres d'un comité spécial délégué par ce conseil à cet effet, vu que ces messieurs n'étaient pas ici à l'époque fixée.

2o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Marston

Que vu la pétition de Messrs Batson & Currier et autres, priant ce conseil d'user de son influence auprès des commissaires des chemins de fer du gouvernement provincial, pour les engager à étendre des communications par voie ferrée, entre la ligne principale du chemin de Q.M.O. & O. et le pied de la Chaudière avec les eaux navigables de l'Ottawa, et les différents moulins et manufactures y établis, le secrétaire-trésorier soit autorisé d'écrire à messieurs les commissaires, leur signifiant l'entier acquiescement de ce conseil à la demande formulée dans la dite pétition, et son intention de leur offrir toutes les facilités en son pouvoir pour leur permettre l'établissement de lisses etc., à travers les rues de cette cité, les priant en même temps de vouloir bien examiner le projet et de faire opérer les relevés et les arpangements qu'ils jugeront

nécessaires pour mettre, si possible, le projet à exécuter, et de leur transmettre, pour leur informations une copie conforme de la pétition de Messieurs Batson & Currier et autres, mentionnée ci-haut.

Adopté.

3o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Marston

Que, en conformité avec l'avis donné à la dernière assemblée, la résolution No. 27, du cinq de juin dernier, réduisant le salaire du Recorder à cinq cents (\$500) piastres par année soit rescindée, et que le salaire du Recorder soit de nouveau élevé à la somme de huit cents (\$800) piastres par année, avec un effet rétroactif du dit cinq de juin dernier, et que le surplus soit distrait des sommes affectées aux impressions et à la papeterie dans les estimés de l'année:

Pour vu que le Recorder établisse sa résidence en la cité de Hull de ce jour à deux mois.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Marston

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé d'écrire aux officiers du chemin macadamisé d'Ottawa et Aylmer leur enjoignant de n'ouvrir aucune voie plus large au passage de l'eau à travers le pont de la compagnie du dit chemin sur le Mill creek, qu'il n'en a jamais existé depuis plusieurs années, et de les notifier en même temps que s'ils ne se conforment pas à cette injonction, cette corporation les tiendra responsables de tous les dommages et réclamations qui pourront résulter de ces travaux ainsi construits en contravention à cet ordre.

Adopté.

5o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Marston

Que le compte de M. Joseph Bureau, maintenant déposé sur la table, soit référé au comité des finances.

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que la somme de deux piastres soit payée à chacun des échevins Graham et Leduc et William Feely comme taxe de témoins dans une cause de cette corporation contre Nérée Tétreau.

Adopté.

7o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

H.I.RICHER, Maire

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL

A une assemblée régulière du conseil de la corporation de la cité de Hull, tenue à l'hotel-de-ville de la dite cité, lundi, le sixième jour de Novembre, mil huit cent soixante seize, sont présentes: les échevins Delude, Simays, Richer, Marston, Faulkner et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que l'échevin Simays soit prié d'agir comme président de cette assemblée durant l'absence du maire.

Adopté.

L'échevin Simays prend le fauteuil.

2o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Marston

Que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées:

Adopté.

Arrive son honneur le maire qui prend le fauteuil.

Arrivent aussi les échevins Brigham et Leduc.

3o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de notifier immédiatement le président du chemin macadamisé d'Ottawa et Aylmer d'avoir à réparer sans délai cette partie de leur chemin qui se trouve comprise entre le pont suspendu et le pont qui traverse le Brewery Creek en allant à Aylmer, autrement cette corporation se verra forcée d'adopter des procédés légaux contre la compagnie pour l'y contraindre.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que la somme de dix piastres soit payée à M. l'échevin Delude en remboursement du même montant que réclamait M. Moise Daigneau pour réconfortants fournis aux membres des brigades du feu de Hull et Ottawa à l'incendie chez Messrs Larose et Benedict, et qui fut soldé par M. Delude, le 29 mars 1875.

Adopté.

Sort l'échevin Graham

5o.

Proposé par l'échevin Brigham  
Secondé par l'échevin Leduc

Que le compte de M. Christopher Webb pour \$27.50 pour pierre déposée sur le pont du cimetière soit référé au comité des Finances.

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que le compte d'impressions de Messrs Médéric Lanctot & Cie, soit référé au comité des finances.  
Adopté.

7o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que son honneur le maire soit continué dans les fonctions qui lui ont été précédemment assignés de négocier les débentures de cette corporations avec pouvoir de les vendre même à quatre-vingt-dix (90) si elles ne peuvent rapporter davantage, tout en essayant d'obtenir, si possible, un taux plus élevé.

L'échevin Leduc propose en amendement  
Secondé par l'échevin Brigham

Qu'avant de négocier les débentures, à quelque chiffre que ce soit, son honneur le maire soit tenu de soumettre à ce conseil les offres qui lui seront faits pour icelles par les capitalistes désireux de se les approprier, et de se gouverner suivant ses ordres.

Son honneur dit que l'échevin Leduc aurait pu se dispenser d'introduire son amendement à la motion, vu qu'il ne se propose pas de négocier ces débentures sans prendre au préalable les avis de ce conseil.

L'échevin Leduc dit qu'en conséquence des remarques que vient de faire son honneur le maire, il retirera son amendement, pourvu que les termes qu'il comporte soient ajoutés à la motion principale, ce à quoi consent le moteur de la motion principale.

La motion principale est alors mis aux voix avec les mots suivants ajoutés: "Mais qu'il ne lui soit pas permis de les négocier, à quelque taux que ce soit, sans au préalable avoir soumis les offres faits à ce conseil." et adoptée sur la division suivante:

Pour, les échevins Richer, Delude, Simays et Faulkner -4  
Contre, les échevins Marston, Brigham et Leduc -3

8o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que l'échevin Leduc soit tenu de produire les titres de sa qualification foncière comme échevin de cette corporation, à la première assemblée de ce conseil. Cette motion est perdue sur la division suivante:  
Pour, les moteurs et secondeur. Contre, les échevins Simays, Marston, Brigham et Faulkner, total -4

9o.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que le montant des taxes municipales pour le quartier No 5, de M. L'échevin Marston, pour l'année courante soit affecté à l'amélioration du chemin conduisant au moulin Gilmour et au cimetière catholique, dans le quartier No 5, sous la surintendance du comité des chemins.

Adopté.

10o.

Proposé par l'échevin Brigham  
Secondé par l'Échevin Faulkner  
Que ce conseil ajourne à vendredi prochain, le 10 courant.

Adopté.

H.I.RICHER, Maire

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le dixième jour de novembre mil huit cent soixante seize, sont présents: les échevins H.I. Richer C.E. Graham, Geo.J. Marston et Chs. Delude, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Ce conseil fut ajourné au treizième jour de novembre courant.

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi, le treizième jour de novembre mil huit cent soixante seize, sont présents: Son honneur le maire, H.I. Richer, Ecr., au fauteuil, et les échevins Delude, Richer, Simays, Brigham, Graham, formant un quorum du dit conseil.

Lecture est donnée de l'avis d'ajournement ainsi que du retour du service d'icelui.

Arrivent les échevins Faulkner, Leduc et Marston.

10.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Richer

Que les minutes deux assemblées précédentes soient approuvées.  
Pour, les échevins Simays, Faulkner, Richer et Delude -4  
Contre, les échevins Leduc, Brigham, Graham et Marston -4

La motion est adoptée par le vote prépondérant de son honneur le maire.

Le Rapport du comité des Finances est lu et déposé sur la table, et le conseil procède à son examen par item séparément.

Sur l'item qui rattache au compte produit par le maire pour travaux de chemins, son honneur laisse le fauteuil et y est remplacé par l'échevin Marston.

Après discussion, il est,

2o

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Graham

Que le Rapport du Comité des Finances soit adopté aux items suivants, savoir:

T.D. Lewis réduisant le montant à	\$90.75
J.T. Madore "	45.00
J.O. Laferrière maintenu	45.00
Joseph Bureau "	53.25

et qu'au compte de son honneur le maire, le chiffre \$486 soit remplacé par celui de \$463.29 afin d'en balancer le montant par cette portion du fonds d'indemnité seigneuriale qu'il a touché du Receveur Général du Canada sur l'autorisation de ce conseil, et qui a été, en entier, affectée aux travaux qui constituent ce compte, et qu'à l'avenir aucun argent ne soit dépensé, sous aucun prétexte par aucun membre de cette corporation, sans une autorisation spéciale de ce conseil.

L'échevin Leduc propose en amendement  
Secondé par l'échevin Brigham

Que le rapport du comité relativement au compte du maire Richer ne soit pas immédiatement reçu, mais qu'il soit laissé sur la table pour examen jusqu'au premier lundi de décembre prochain, avec recommandation de la part de ce conseil que tous membres de ce conseil ait à se tenir sur ses gardes à l'avenir de ne dépenser aucune somme appartenant à cette corporation sans être auparavant autorisé par ce dit conseil.

Pour, les échevin Leduc, Brigham, et Marston, total -3  
Contre, les échevin Richer, Simays, Delude, Faulkner et Graham, total -5  
La motion principale est adoptée sur la Même division.

Son honneur le maire reprend le fauteuil et l'échevin Marston laisse la salle.

3o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que l'item, au rapport du comité des Finances qui se rapporte aux affaires de l'ex-secrétaires-trésorier, et recommandant l'acceptation d'une somme de deux cent soixante piastres en règlement de son compte de \$359.68 contre ce conseil et pour l'acquit de la même somme de \$260. portée contre lui au rapport des auditeurs du premier mai dernier, et recommandant aussi la décharge du dit Secrétaire-Trésorier et de sa caution soit adoptée dans son intégrité.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que les comptes de Messrs Chénier, Snow pour \$136.80, Lewis pour \$28.00 et Waters pour \$6.00 soient différés jusqu'à ce que les questions en litige soient décidées par les Cours de Justice quant au droit de succession au ci-devant township de Hull, et que le compte de Messrs Jodoin et Grondin soit aussi ajouté à cette liste.

Adopté.

L'échevin Leduc votant contre.

5o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Qu'un comité composé de son honneur le maire, et des échevins Graham et Brigham soit formé dans le but de renconter un nombre égal de délégués de la partie ouest du township de hull, à une époque déterminée, afin d'en venir à une entente au sujet du règlement des dettes du cidevant township de Hull, et qu'une copie de cette résolution soit transmise au secrétaire-trésorier de son conseil pour l'information de ses membres.

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Brigham  
Secondé par l'échevin Leduc

Que ce conseil ajourn sine die.

H. I.RICHER, Maire

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, lundi le quatrième jour de décembre, mil huit cent soixante seize, sont présents: les échevins Marston, Delude, Richer, Graham, Faulkner et Leduc, formant un quorum du dit conseil.

1o.

Il estproposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que l'échevin Marston occupe le fauteuil durant l'absence du maire.

Adopté.

2o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Richer

Que les mintes de la dernière assemblée soient approuvées.

Adopté.

3o.

Arrivent les échevin Brigham et Simays.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Qu'en considération des dommages qu'il a éprouvés par les eaux du printemps M. Sexton Washburn soit exempté de la taxe de dix piastres qui lui est imposée comme manufacturier, pour l'année courante.

Adopté.

4o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Delude

Que le compte de \$16.00 présenté par M. M.H. Fortin pour travaux de chemin faits pour le compte de l'ancien township de Hull, soit renvoyée; ce conseil ne pouvant s'en occuper vu que ces travaux ont été exécutés avant l'établissement de cette corporation.

Adopté.

L'échevin Leduc votant contre la motion.

5o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Graham

Que le compte de \$24.00 de J.O. Archambault, Ecr. soit référé au comité des finances.

Adopté.

6o.

Proposé par l'échevin Simays  
Secondé par l'échevin Richer

Que C.B. Wright, Ecr. soit exempté de la taxe de dix piastres qui lui est imposé comme manufacturier pour l'année courant.

Adopté.

7o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Brigham

Que la taxe annuelle de dix piastres imposée sur les manufacturiers, en vertu de la section 22 du Règlement No. 1 de ce conseil soit révoquée, et qu'un règlement soit préparé à cette fin, pour prendre effet l'année prochain.

Adopté.

8o.

Proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin Graham

Que les comptes de MM. Frs. Gauvreau et J. Bte Séguin soient référés au comité des Finances.

Adopté.

9o.

Proposé par l'échevin Leduc  
Secondé par l'échevin Richer

Qu'un item de \$4.50 montant imposé sur une propriété tenue par le Révérend Père Reboul pour le Bureau des Ecoles Communes pour taxe de l'année 1875 soit retranché du compte du Révérend Père, et que cette taxe soit annulée pour la dite année 1875.

Adopté.

10o.

Proposé par l'échevin Leduc  
Secondé par l'échevin Brigham

Que le compte de Messrs Geo. Bishop & Co. soit référé au comité des finances.

Adopté.

11o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Qu'un comité composé des échevins Simays, Graham et du moteur soit formé pour rencontrer ici, à Hull, les représentants des municipalités du village de la Pointe à Gatineau, et du Township de Templeton afin de s'entendre au sujet de l'établissement d'une voie de communication plus direct que par le chemin actuel, et d'envisager la possibilité de construire un pont pour traverser la rivière Gatineau, à quelqu'endroit qui sera jugé convenable, en bas du pont pour du chemin de fer de la Compagnie de Québec., Montréal, Ottawa et Occidental, et d'étudier les moyens les plus expédients pour mettre le projet à exécution.

Adopté.

12o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que M. Alfred Lane soit notifié d'avoir à enlever ses matériaux d'égouts entassés sur la rue Kent, et qui entravent sensiblement la circulation et la prosécution des travaux engagés sur la dite rue.

Adopté.

M. Lane étant présent dit qu'il se trouve suffisamment notifié et qu'il se conformera à cet injonction.

13o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que l'échevin Marston soit nommé président pour les prochaines élections municipales conformément à l'Acte d'Incorporation de la cité de Hull et ses amendements.

Adopté.

14o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que des soumissions par la voie ordinaire des annonces soient demandées et reçues au bureau du Secrétaire-Trésorier d'ici au 15 décembre courant pour le bois nécessaire au chauffage des Bureaux de la Corporation et de la station de police.

Adopté.

15o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que des soumissions soient demandées par la voie des journaux et reçues aux bureaux de cette corporation d'ici au 20 de décembre courant pour l'érection d'un marché public sur le terrain appartenant à cette corporation, dans le quartier No, 4, suivant les plans et spécifications soumis, et les modifications adoptées par ce conseil le 27 de mars dernier, et qu'il soit spécifié dans telle annonce que le prix du contrat sera payé en débentures de cette corporation.

Proposé en amendement par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Leduc

Que les échevins Simays, D. Richer et Leduc forment un comité pour rencontrer Messrs Batson & Currier, concernant l'érection d'un marché public, et de voir s'ils entendent construire le dit marché aux conditions posées par eux le printemps dernier, d'en payer le coût à même les revenus qui en seront collectés, ou quel autre arrangement ils proposeront pour construire tel marché.  
Pour, les échevins: Graham, Brigham, Marston et Leduc et le vote prépondérant du fauteuil. -5-  
Contre, les échevins: Simays, Delude, Richer et Faulkner -4

16o.

Proposé par l'échevin Richer  
Secondé par l'échevin Delude

Que ce conseil ajourné à jeudi prochain.

L'échevin Leduc propose en amendement  
Secondé par l'échevin Graham

Que ce conseil ajourne à Samedi le 9 courant.

Adopté.

H. I. RICHER, Maire

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL.

A une assemblée ajournée de conseil de la corporation de la cité de Hull tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le neuvième jour de décembre mil huit cent soixante seize, sont présents: les échevins Delude, D. Richer, Simays et Faulkner ne formant pas un quorum du dit conseil.

Il est proposé par l'échevin Delude  
Secondé par l'échevin D.Richer

Que ce conseil ajourne à mardi, le douze décembre courant.

Adopté.

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL

A une assemblée ajournée du conseil de la Corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, le douze de décembre mil huit cent soixante seize, sont présents: les échevins H.I. Richer, D. Richer, Marston, Simays et Faulkner ne formant pas un quorum du dit conseil.

L'avis d'ajournement ainsi que le retour du service d'icelui ayant été lus, il est

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin D.Richer

Que ce conseil ajourne à samedi, le seizième jour de décembre courant.

Adopté.

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la corporation de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité samedi, le seizième jour de décembre mil huit cent soixante seize, sont présents: Son Honneur le maire H.I. Richer, écuyer, au fauteuil, et les échevins Delude, Simays, D. Richer, C.E. Graham, C.C. Brigham, Chs Leduc, E.J. Faulkner et Geo.J. Marston, formant un quorum du dit conseil.

L'avis d'ajournement ainsi que le retour du service d'icelui ayant été lus, il est:

1o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin D.Richer

Que les minutes des trois dernières assemblées soient approuvées.

Adopté.

2o.

Une lettre de Messrs Batson & Currier est produite dans laquelle ces messieurs attirent l'attention de ce conseil sur la contradiction qui existe entre la teneur de la résolution de ce conseil autorisant son honneur le maire de faire d'eux l'achat du bloc 20 dans les limites de cette cité et le contrat passé à cette fin le premier juin dernier quant au terme de paiement du susdit terrain.

2o.

proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin D. Richer

Attendu qu'il appert, d'après la lettre de Messrs Batson & Currier du quinze courant que la résolution de ce conseil, en date du quatorzième jour d'avril dernier autorisant son honneur le maire d'acheter pour cette corporation un morceau de terrain connu comme le "Bloc 20" aux fins d'y ériger un marché public, dans laquelle il est stipulé que le paiement en sera fait dans dix ans de la date de l'achat, est en désaccord avec le contrat lui-même, en autant que par ce dernier la dite hypothèque dans aucun temps,

durant l'espace de dix ans, et attendu que Messrs Batson & Currier désirent que les deux soient rétablis conformes et s'harmonisent qu'il soit résolu:-

Que son Honneur le maire soit autorisé de corriger la dite erreur, en passant un nouveau contrat, si nécessaire dans aucun temps où il en sera requis par les porteurs du contrat, de manière à fixer le temps de paiement à l'expiration des dix ans, cela ayant été l'intention originale, et qu'en même temps les secrétaire-trésorier soit chargé de délivrer une copie certifiée de la présente résolution à Messrs Baston & Currier.

Adopté.

BASTON & CURRIER

3o.

Proposé par l'échevin D.Richer  
Secondé par l'échevin Simays

Que des soumission cachetées, endossées, "Soumission pour marché" soient demandées par la voie ordinaire des annonces, en langue française et anglaise dans les journaux "l'Echo de Hull" et "The Aylmer Times", et soient reçues jusqu'au deuxième jour de janvier prochain, à midi, pour l'érection immédiate d'un marché public, sur le terrain appartenant à cette corporation, dans le quartier No. 4 de cette cité.

Le contracteur devra fournir tous les matériaux nécessaires aux dits travaux, suivant les plans et spécification déposés au bureau de cette corporation, et les additions et modifications aux dits plan et spécification adoptées par ce conseil, à son assemblée du vingt sept mars dernier, et il fournira de bonnes et valables cautions pour la due exécution du contrat.

Le contracteur devra de plus, accepter en paiement du dit contrat les débentures de cette corporation au pair.

Ce conseil ne s'engage pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

L'échevin Leduc propose  
Secondé par l'échevin Brigham

Qu'en addition aux journaux "l'Echo de Hull" et "The Aylmer Times", la demande de soumissions pour marché soit aussi publiée deux fois dans le journal "The Citizen" d'Ottawa.

Cette motion est perdue sur la division suivante:-

Pour, les échevins Graham Marston, Brigham et Leduc, total -4  
Contre, les échevins H.I.Richer, D.Richer, Delude, Simays et Faulkner, total -5-

La motion originale est adoptée sur la même division.

Reçue et lue une lettre du gérant de la Banque Nationale à Montréal, demandant le paiement de la somme de \$569.00 en vertu d'un transport fait à la Banque par l'hon. J.O. Bureau contre cette corporation.

Instruction est donnée au Secrétaire-Trésorier d'écrire à la Banque et d'offrir les débentures de cette corporation au pair en paiement du dit transport, et de faire rapport à ce conseil.

4o.

Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin Richer

Que le billet de cette corporation pour \$145.00 escompté par M. Maxime Benoit à Montréal, et protesté le deux de décembre courant, soit renouvelé à trois mois, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de payer l'intérêt sur tel renouvellement, ainsi que le coût du protêt du billet original.

L'échevin Graham propose en amendement  
Secondé par l'échevin Marston

Que le billet de \$145.00 mentionné dans la résolution ci-dessus soit payé lorsqu'il y aura de l'argent en caisse, ou si le porteur du dit billet désire le renouveler, il pourra le faire en payant lui-même l'intérêt sur le dit renouvellement.

Pour, les échevins Graham, Marston, Brigham et Leduc -4-  
Contre, les échevins Delude, Simays, H.I.Richer, E.J.Faulkner et D.Richer, total -5-

La motion principale est adopté sur la même division.

Sort l'échevin Simays

5o.  
Proposé par l'échevin Faulkner  
Secondé par l'échevin D.Richer

Attendu que l'échevin Charles Leduc est devenu et est insolvable, et que par le fait il est devenu et est disqualifié à siéger comme échevin dans ce conseil, et que son siège est par conséquent devenu vacant, il soit remplacé comme échevin, d'après les dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de Hull.

L'échevin Graham propose en amendement  
Secondé par l'échevin Brigham

Que la motion ci-dessus étant hors d'ordre, elle soit rejetée.  
Perdu sur la division suivante:- Pour, les échevin Graham, Marston et Brigham, total:-3  
Contre, les échevins Delude, Faulkner, D.Richer et H.I.Richer, total:-4

La motion principale est adoptée sur la même division.

6o.  
Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Richer

Que le compte de l'échevin Marston soit référé au comité des rues et améliorations.  
Adopté.

7o.  
Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Qu'à même le montant affecté au département du feu, dans le Règlement No. 11 de cette corporation, une débenture de cent (\$100) piastres soit payée en parts égales aux deux compagnies du feu "E.B. Eddy" et "Union" du Flat, en reconnaissance des services qu'elles ont rendus à cette cité et en règlement de l'octroi de \$25.00 qui leur fut respectivement fait par ce conseil, le vingtième jour de décembre dernier (1875)

Adopté.

8o.  
Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que la soumission de M. Joseph Larose offrant de fournir de l'érable de 4 pieds, sciée en deux à quatre 25/00 (\$4.25) piastres par corde pour le chauffage des bureaux de cette corporation durant l'hiver soit acceptée et que les autres "soumissions pour bois" soient rejetées.

Adopté.

9o.

Proposé par l'échevin Graham  
Secondé par l'échevin Faulkner

Que ce conseil ajourne à lundi, le dix-huit décembre courant.

Adopté.

H.I.RICHER, Maire

J.O.LAFERRIERE,  
Sec. Trés.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité le trente de décembre mil huit cent soixante seize, sont présents:- Son Honneur le Maire H.I. Richer, Ecr. au fauteuil, et les échevins Brigham, Marston, D. Richer, Simays et Charles Delude formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation ainsi que le service d'icelui étant lus: les secrétaire-trésorier produit l'état des finances de l'année ainsi que des arrérages de cotisations Etc., de l'année 1875 et de l'année courante, lesquels sont examinés.

1o.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Richer

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de notifier les auditeurs de la cité d'avoir à faire immédiatement l'audition des livres de cette corporation, et de faire rapport aussitôt que faire se pourra.

Adopté.

2o.

Proposé par l'échevin Marston  
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

H.I.RICHER,Maire

J.O.LAFERRIERE,  
SEc. Trés.

## INDEX

1875. ....	19
1875-03-29	67
1876-01-03	1
1876-01-10	2
1876-01-20	3
1876-01-22	5
1876-01-31	5
1876-02-07	7
1876-02-14	10
1876-02-21	10
1876-02-23	11
1876-03-03	12
1876-03-06	12
1876-03-13	13
1876-03-17	15
1876-03-27	17
1876-04-03	18
1876-04-04	19, 24
1876-04-07	19
1876-04-08	21
1876-04-18	21
1876-04-22	21
1876-04-24	22
1876-04-28	26
1876-05-01	29
1876-05-09	33
1876-05-13	33
1876-05-26	36
1876-06-05	37, 43, 44, 46, 47
1876-06-16	50
1876-07-03	53
1876-07-10	55
1876-07-14	55
1876-07-25	55
1876-08-07	57
1876-08-12	57
1876-08-19	57
1876-08-23	59
1876-08-26	59
1876-09-04	60
1876-09-11	62
1876-09-18	63
1876-10-23	65
1876-11-06	67
1876-11-10	69
1876-11-13	69
1876-12-04	71
1876-12-09	74
1876-12-12	75
1876-12-16	75
1876-12-30	78
1877-02-20	19
1877-05-07	46
Achat	
bloc 20	75
de lots	14, 22
Acte	
38 Vict. Chap. 79	30
d'incorporation	40, 41, 45-47, 49, 73, 77
electoral	19
Administration	
des affaires	52
Affaires	
Ordre des	21
place d'	43
Ajournement	
avis d'	69, 75
Albert, rue	20, 32
Allocation	
brigade du feu	51
Amélioration	
d'une rue	51
des rues	23
du chemin	68
Améliorations	
comité des Rues et	28, 31, 32, 37-40, 48, 50, 51, 54, 63, 65, 77
Améliorations.	
Comité des Rues et	51
Amende	
Amendement	
acte 38 Vict. Chap. 79	30
Amendements	
acte d'incorporation	40
Amendes	
Ameublement	
Amortissement	
fonds d'	22, 41, 42, 46
Angus Lodge Independant Order of	
Good Templars	39
Année fiscale	
Annonces	
Appels	
Appointement	
Apprenti	
Archambault, J.O.3	4, 7, 11, 12, 49, 72
Architecte	
Argent	
Argents	
Arpentages	
Arpenteur	
Arpenteurs	
Arrangement verbal	
Arrérages	
Arrondissement	
Arrondissement de votation	
Arrondissements	
de votation	18, 19
électoraux	29
Arrondissements de votation	
Article 139	
du code municipal	55, 57
Article 139 de la "Charte de	
Hull"	22
Article 54 (de la Charte de Hull)	10
Article 56 de la Charte de Hull	10
Assemblée générale	25
Auberge	

licence d'.....	31, 36, 39, 49	Boutiques.....	35, 45
Auberges .....	23, 29, 36	Brewery Creek.....	67
certificats d'.....	35	Brewery, rue.....	31
licences.....	23	Brigade du feu.....	51, 67
licences d'.....	13, 36	Brigham1-3, 7, 10, 12, 13, 15, 18, 19, 22, 25,	
Auditeur .....	3	27, 37, 53, 55-57, 59, 60, 62,	
Auditeurs .....	3, 4, 8, 11, 78	67, 69, 71, 78	
rapport des.....	4, 33, 49, 70	Brigham, C.C.....	5, 10, 75
Audition des livres .....	4	Budget.....	25
Augerges		Bureau.....	27, 52
licences d'.....	35	des Ecoles Communes .....	54, 72
Avis .....	45	du conseil .....	23, 24, 27
d'ajournement.....	59, 69, 75	Bureau, J.O.....	30, 35, 40, 76
de convocation.....	36, 56	Bureau, Jos.....	39
Avis public .....	56	Bureau, Jos., Imprimeur.....	1
Avis publics .....	18	Bureau, Joseph.....	66, 70
Avis spécial .....	22	Bureaux.....	17
Aviseur légal2, 7, 12, 16, 24, 35, 49, 64		de la Corporation.....	73
Avocat .....	44	Cadieux, Auguste.....	1
Avocats .....	35	Canada	
Aylmer .....	2, 58, 67	Puissance du.....	34, 53
chemin d'.....	51	Receveur Général du.....	70
chemin macadamisé d'.....	48	Statuts refondus du.....	34
chemin macadamisé d'Ottawa		Canal.....	2
et d'.....	66, 67	Canaux.....	34, 41, 46
Aylmer Times, The .....	32, 76	Capital	
Bail .....	23, 27	Indemnité Seigneuriale.....	34
Banque Nationale .....	76	Capitalistes.....	68
Barrière de péage .....	48	Carré, Elie.....	4
Barrières de péage .....	1	Carrière, Isidore.....	13
Baston & Currier .....	76	Cartier, Auguste.....	49
Bateau à vapeur .....	44, 49	Cartier, d'Auguste.....	36
Bâtisses		Catholique, cimetière.....	69
fonds des.....	30	Cause.....	58
Batson .....	13, 14, 17, 22, 64-66, 74-76	Causes.....	48, 53
Battison, James .....	3	Causes en justice.....	16
Battison, William .....	31	Caution.....	1, 4
Benedict .....	67	Cautionnement.....	29, 34, 61, 62
Benoit, Maxime .....	4, 39, 47, 77	Cautions.....	4, 5, 7, 10, 62
Bergeron, Aimé .....	36	marché public .....	76
Berthiaume, Adolphe .....	14	Centrale, rue.....	20
Berthwick, H.J. .....	13	Certificat	
Bill .....	30	d'auberge .....	36
Billet .....	77	d'auberges .....	23, 35
Bishop & Co., Geo. ....	73	de boutique .....	35
Blasdell & Co., N.S. ....	64	de licence d'auberge .....	39
Bloc 20		de lieux d'entretien	
achat du.....	75	public .....	35
Bloc Richer .....	27, 33	de magasin .....	35
Bois .....	14	de saloon .....	35
Bois de chauffage .....	73	de saloons .....	23
Boissons		Certificats	
trafic des.....	63	d'hotels .....	32
Bons .....	22, 41, 46	de saloons .....	32
Boucher .....	43	Cession	
Boucherie .....	42, 43	de chemins .....	48
Bouchers		Champagne, Pierre.....	4
étaux de.....	17	Chantiers.....	35, 45
taxes.....	39	Chantillon, J.B.....	4
taxes sur les.....	44	Chantillon, Silvère.....	4
Boulet, Théophraste .....	51	Chapitre 83 des Statuts Refondus	
Boutique .....	35, 43	du Canada .....	34

Charbonneau, J.BTe .....	5	marché public .....	74
Charge .....	11	permanent des licences .....	35
Charles, rue .....	20	Comité de publication des	
Charpeney .....	13	règlements .....	25
Charpeney, Père .....	13	Comité de Santé	
Charte .....	54	composition .....	28
Charte d'incorporation .....	19	pétition .....	38
Charte de Hull .....	10, 22	Comité des chemins	
Charte de la Cité de Hull .....	9	amélioration d'un chemin .....	69
Chasseurs .....	31	Comité des Finances	
Chaudière .....	64, 65	composition .....	28
Chaudière, rue .....	20, 54	compte de J.O. Archambault .....	72
Chauffage		compte de J.O. Bureau .....	30
bois de.....	73, 78	compte de Joseph Bureau .....	66
Chef		compte du	
de Police.....	58, 63	secrétaire-trésorier	
Chelsea		.....	49
chemin de.....	51	compte François Gauvreau .....	54
Chemin .....	1, 61, 64	compte référé .....	38
d'Aylmer.....	50	comptes .....	39, 72, 73
de Chelsea.....	50	débentures .....	64
de la Gatineau.....	61	fonds d'indemnité	
du cimetière.....	54	seigneuriale .....	53
du Gouvernement.....	61	fonds des bâtisses et du	
du moulin Gilmour.....	68	juré .....	30
macadamisé d'Aylmer.....	48	impressions .....	60
macadamisé d'Ottawa et		pétition .....	39
Aylmer.....	66, 67	pétitions .....	68
macadamisé de Hull &		pont du cimetière .....	68
Wakefield.....	1, 48	rapport .....	50, 69, 70
Q.M.O. & O.....	65	Comité des Licences	
vers Gatineau.....	73	composition .....	28
Chemin de fer .....	65	licence d'auberge .....	31, 49
pont du.....	73	rapport .....	36, 50
Chemins .....	34, 41, 46	Vachon, Nérée .....	39
comité des.....	69	Comité des Marchés	
travaux de.....	70	composition .....	28
Chemins de fer .....	64	Comité des Règlements	
Chenal .....	20	composition .....	28
Chénier .....	70	fonds d'indemnité	
Cheval .....	14	seigneuriale .....	28
Chevrier, J.A. .....	2, 31	Comité des Rues et Améliorations	
Chien, taxe .....	58	chemins macadamisés .....	48
Cimetière .....	1	composition .....	28
catholique.....	69	compte .....	77
pont du.....	39, 49, 68	pétition .....	37, 38, 51, 63, 65
Cité d'Ottawa .....	43, 44	pont du cimetière .....	39
Citizen, The .....	76	pont du Lac Lemay .....	48
Citoyens .....	16, 24, 31	quartier no 4 .....	51
Clause 76 (Charte de la Cité de		rapport .....	50
Hull) .....	9	rue Brewery .....	31
Clause 76 de la Charte		rues Albert et Kent .....	32, 40
d'incorporation .....	19	travaux .....	54
Clefs .....	11, 12	trottoir .....	51
Clichés .....	52	Comité du Feu	
Code municipal .....	55, 57	Compagnie des Voltigeurs	
Comité		Canadiens .....	32
chemin de fer.....	64	Compagnie du Feu	
chemin vers Gatineau.....	73	"Victoria" .....	38
dépenses électorales.....	14	comptes .....	64
dettes du Township de Hull.....	71	Voltigeurs Canadiens .....	38
du local.....	26, 27	Comité du Feu et de l'Eau	

composition.....	27	Constables.....	24
Comité général		Construction.....	34
rapport du.....	42	Contracteur	
Comité permanent des licences		marché public.....	76
certificats de licences.....	35	Contrat.....	4, 5, 7, 14, 76
rapport.....	35	marché public.....	76
Commerce .....	43, 58	Contravention.....	66
Commissaires .....	65	Contribuables.....	56
des chemins de fer.....	64, 65	Convocation	
du chemin de fer Québec,		avis de.....	36
Montréal, Ottawa et		Cornon, André.....	37
Occidental .....	65	Corporation.....	4
Commune .....	20	Cotisations.....	4
Communications .....	64, 65	Cotiseur.....	4
Compagnie "Victoria" .....	51	Coupons.....	22, 41, 46, 52
Compagnie de Québec., Montréal,		Cour	
Ottawa et Occidental		de Police.....	44
.....	73	du Recorder.....	53, 60
Compagnie des Voltigeurs		rôles de...	48
Canadiens .....	32	Cour du Recorder.....	27
Compagnie du feu "Union" du Flat .....	13	greffier de la.....	4, 8, 16, 60
Compagnie du Feu "Victoria" .....	38	local.....	26
Compagnies		retours hebdomadaires.....	57
du chemin macadamisé de		revenus.....	48, 58
Hull & Wakefield .....	1	salle de la.....	48
Compagnies du feu .....	77	sessions de la.....	27
Compte2, 3, 12, 14, 16, 25, 31, 33, 35, 38, 40		Cour Supérieure	
Archambault, J.O.....	72	du district d'Ottawa.....	31
Bishop & Co.....	73	du district de Montréal.....	58
Blasdell & Co.....	64	Couroux, Olivier.....	31, 51
Bureau, Joseph.....	66	Cours	
chemin.....	72	de Justice.....	70
Chenier et Snow.....	70	Coutlée.....	30
d'impression.....	25	Coutlée, M.L.W.P.....	63
de Courcy, J.B.....	53	Coutume.....	43
des Estimateurs.....	53	Couvent des soeurs Grises.....	1
des Evaluateurs.....	53	Crédit.....	61
du maire.....	70	Crique	
Gauvreau, François.....	54	du lac Lemay.....	48
Grondin.....	70	Currier.....	13, 14, 17, 22, 64-66, 74-76
impressions.....	68	Cushman, S.S.....	38, 50
Jodoïn.....	70	D'ajournement.....	57
Lanctôt, Médéric.....	58	D'Odette d'Orsennens, Eraste.....	8
Lewis.....	70	D'Orsennens, Eraste d'Odette.....	8
pierres.....	68	Daigneau, Moïse.....	67
Reboul, Rév. Père.....	54, 72	Danis, A.D.....	8
secrétaire-trésorier.....	70	De Courcy, J.B.....	53
Séguin, J. Bte.....	72	Débarcadère.....	49
travaux d'égout.....	61	Débenture.....	77
Waters.....	70	Débentures	22, 23, 41, 42, 45, 46, 50, 52, 64, 68, 74, 76
Comptes .....	1, 3, 4, 13, 14, 16, 39	Débit.....	61
du secrétaire-trésorier.....	49	Débits.....	29
Gauvreau Frs.....	72	Déboursés.....	52
Greffier du Recorder.....	47	Décharge.....	4, 62
livres de.....	48	Délégué.....	30
Comté d'Ottawa .....	30	Délibérations.....	27
Condition sanitaire .....	34	Délinquant.....	44
Conseil .....	24, 27	Delude1-3, 5, 7, 11, 12, 15, 17-19, 21, 22, 25-29, 33, 36, 37, 39, 40, 43, 44, 46, 47, 50, 53, 55-57, 60, 62, 65, 67, 69, 71, 74, 75	
bureau du.....	23, 24, 27		
délibérations du.....	27		
du Township.....	38		
salle du.....	27		

Delude, Charles .....	78	Élection municipale.....	30
Delude, Chs .....	1, 5, 6, 10, 69	président de l'.....	30
Delude, Chs. .....	25	Élections municipales.....	14
Demande .....	4	président .....	73
Demers, Onésime .....	65	Employé.....	35, 45
Département .....		Emprisonnement.....	41, 45, 47
de feu.....	41, 46	Emprunt.....	48
de la justice.....	34	Engagement.....	11
du Feu.....	41	Entrepreneur.....	18
Depense .....		Entretien public .....	
membres du Conseil.....	70	lieux d'.....	35
Dépenses .....	4, 25, 51, 64	Entretient .....	34
du Conseil.....	9, 70	Épiciers.....	32
électorales.....	14	Estaminets .....	23
Reboul, Rév. Père.....	54	licences .....	23
Derouin, J. Bte .....	36, 37	Estimateurs .....	56
Desjardins, Joseph .....	16	compte des .....	53
Désordre .....	41	Estimés.....	14, 26
Désordres au Conseil .....	42	Étal.....	43
règlement pour la punition		État de compte.....	11
des.....	47	Étaux.....	42
Dette .....	30	Étaux de bouchers.....	17
Dettes .....	15, 22, 41, 46	Evaluateur .....	
Township de Hull.....	71	Rôle d'.....	53
Dimanche .....	43	Évaluateurs .....	47
District .....		compte des .....	53
d'Ottawa.....	44, 58	Évaluation .....	56
de Montréal.....	58	rôle d'.....	2, 47, 56, 58, 63
District d'Ottawa .....		Exposer .....	43
Cour supérieure du.....	31	Faulkner1, 3, 5, 7, 11-13, 15, 17, 21, 22, 25,	
Division de la cité .....	29	26, 28, 29, 33, 37, 39, 43, 44,	
Division en arrondissements .....	18	46, 47, 55, 57-60, 62, 67, 69,	
Division, rue .....	20	71, 74, 75	
Domestique .....	35, 45	Faulkner, E.I.....	5
Dommages .....	24, 66, 71	Faulkner, E.J.....	10, 75
Drainage .....	34	Faulkner, Edouard J.....	6
Droits .....	49	Feely.....	2
Du Lac, rue .....	20, 61	Feely, William.....	66
Du pont, rue .....	3, 5, 13, 14	Ferblantier .....	10
Dull, rue .....	2	Fête.....	51
Dumontier, Honoré .....	39	Fête légale .....	43
Dumontier, M.S. .....	39	Feu .....	
Dumontier, Sylvère Moise .....	29	brigade du .....	51
Dupuis, Chs. .....	4	comité du .....	27, 32, 38, 64
Eau .....		Compagnie du... "Vivtoria" .....	38
comité du Feu et de l'.....	27	Département de .....	41, 46
Eaux navigables .....	65	Département du .....	41
Échevin .....	41, 44, 47, 77	inspecteur du .....	49
Échevins .....	9, 44, 64	Finances .....	15
Echo de Hull .....	24-26	comité des .....	53
École .....	32	comité des... 28, 30, 39, 49, 50, 54,	
Ecoles Communes .....		60, 64, 66, 68-70, 72, 73	
bureau des.....	54, 72	état des .....	78
Eddy, E.B. .....	9	Fondations .....	17
compagnie du feu.....	77	Fondations maçonnées .....	17
Éditeurs-propriétaires de "L'Echo		Fonds .....	
de Hull .....	16	d'amortissement .....	22, 41, 42, 46
Egan, James .....	13	d'indemnité seigneuriale .....	28, 29, 53, 70
Eglise Catholique .....	14, 22	des bâtisses et du juré .....	30
Eglise, rue de l'.....	27, 51	Forde, J.H. ....	16, 28, 64
Égout .....	2, 61	Fortier, Joseph.....	3
Égouts .....	34, 41, 46, 73	Fortin, M.H.....	72

Fourrière	
gardien de.....	49
Frais .....	53
Front, rue .....	50
Funérailles .....	16
Gamins .....	31
Garantie .....	62
Gardien	
de fourrière.....	49
Gatineau .....	49
chemin de la.....	61
rivière.....	48, 73
Gatineau, Pointe à .....	73
Gauthier2, 3, 5, 7, 12, 13, 15, 17, 21, 22, 25-29, 33, 39, 43, 44, 46, 47, 50, 55	
Gauthier, F.X.E. ....	5, 10
Gauthier, J.B. ....	4
Gauvreau, François .....	56, 59
Gauvreau, Frs .....	36, 39, 57
Gauvreau, Frs.	
compte.....	72
Gauvreau, M. ....	54
Gentilhomme .....	10
Gilmour	
moulin.....	69
Gosselin, Joseph .....	13
Gouvernement	
chemin du.....	61
Gouvernement de Québec .....	48
Gouvernement provincial .....	64, 65
Goyette, Jacques .....	4
Graham10, 12, 13, 15, 18, 19, 26, 28, 33, 36, 37, 39, 50, 52, 55-60, 63, 64, 65-67, 71, 73	
Graham, C.E. ....	69, 75
Graham, Chs E. ....	5, 10
Graham, formant .....	69
Greffier .....	53
Cour du Recorder4, 8, 16, 57, 58, 60 des juges de paix.....	48, 61
du Recorder.....	7, 47, 61
Greffier de la Cour du Recorder .....	4
Griefs .....	63
Grondin .....	38, 70
Grondin, P.S. ....	4
Habitant .....	35, 45
Haldane & Co., M.T. ....	40
Haldane & Co., M.T. ....	32, 39
Haldane, M.T. ....	14
Hanson, John D. ....	8
Hartnedy, Timothy .....	30
Hiver .....	78
Honoraire .....	45
Honoraires .....	8
Hotel-de-Ville1-3, 5, 7, 10-13, 15, 17-19, 21, 22, 26, 29, 33, 36, 37, 42, 44, 53, 55, 57, 59, 60, 62, 63, 65, 67, 69, 71, 74, 75, 78 loyer de l'.....	14
Hotels .....	29
certificats d'.....	32
Huissier.....	36, 54, 56, 57, 59
Hull	
brigades du feu de.....	67
municipalité du township de.....	34
Township de.....	30, 34
Hull et Wakefield	
chemin macadamisé de.....	48
Hypothèque .....	10
terrain du marché .....	76
Impression	
compte d'.....	25
Impressions.....	32, 40, 60, 64, 66
compte d'.....	68
des Debentures .....	52
du Conseil .....	25
Imprimerie	
de l'Echo de Hull ..	23, 24, 26, 27
Imprimeur .....	1
Incendie .....	67
Incendies .....	4
Incorporation	
acte d'...40, 41, 45-47, 49, 73, 77 charte d'.....	19
Indemnité Seigneurial.....	34, 48
Indemnité Seigneuriale .....	34
Fonds d'.....	28, 29, 53, 70
Industrie .....	58
Influence .....	65
Infraction .....	29, 44
Ingénieur Civil.....	4, 5
Ingénieur de la Cité ..	2, 14, 18, 19, 33
Insignes .....	11, 12
Inspecteur	
de licence .....	63
de licences .....	28
du feu .....	49
Intérêt .....	77
Jodoin .....	70
Jodoin, M.J. ....	38
Johnston, John .....	13
Journal .....	61
l'Echo de Hull .....	25
Journalier .....	45
Journaux .....	24, 73, 76
Juge .....	18
Juge de paix .....	48
Juges	
de paix .....	48, 61
Juges de paix .....	44, 48, 61
Juré	
fonds des bâtisses et du... ..	30
Jurés	
liste des Petits .....	2
Justice .....	12
Cours de .....	70
département de la .....	34
Ministre de la .....	28, 29
Kent, rue .....	32, 52, 61, 73
L'Echo de Hull14, 16, 18, 24, 27, 32, 40, 61, 76 imprimerie .....	23

imprimerie de.....	27
L'édifice .....	17
Lac Leamy .....	48
Laferrière, J.O. ....	4, 7, 10, 11, 39, 70
Laferrière, J.O., auditeur .....	3
Lafontaine, Aimé .....	18
Lafrance, Joachim .....	4
Lambourdes .....	17
Lanctôt Médéric & Cie .....	25, 68
Lanctôt, Médéric .....	16, 58
Lanctôt, Médéric Cie .....	25
Lane .....	73
Lane, Alfred .....	61, 73
Larose .....	67
Larose, Joseph .....	78
Latour, d'octave .....	31
Latour, Oct. ....	51
Latour, Octave .....	37
Leamy	
lac.....	48
Leamy, Andrew .....	7
Leblanc, Ls. ....	39
Leblanc, Michel .....	38
Leduc7, 10-13, 15, 18, 19, 22, 25, 27, 29, 37, 39, 43, 44, 46, 47, 55, 56-59, 63, 66-69, 71, 74	
Leduc, Charles .....	77
Leduc, Chs .....	10, 75
Leduc, Chs. ....	5
Legault, Félix .....	3
Législature provinciale de Québec .....	30
Lewis .....	70
Lewis, T.A. ....	8
Lewis, T.D. ....	3, 8, 39, 70
Licence .....	29, 43
d'auberge.....	31, 36, 39, 49
Inspecteur de.....	63
Licences .....	15, 23
comité des....	28, 31, 36, 39, 49, 50
comité permanent des.....	35
d'auberges....	13, 23, 35, 36, 49
d'estimanets.....	23
de saloons.....	23, 36
Inspecteur de.....	28, 29
lois des.....	29
système des.....	43
Lieux d'entretien public .....	23, 35
Liqueurs .....	29
Liqueurs enivrantes .....	63
Lisses .....	65
Liste des Petits Jurés .....	2
Lithographie .....	52
Livres	
audition des.....	78
Cour du Recorder.....	58
de comptes.....	48
Greffier de la Cour du Recorder .....	60
Livres du Conseil .....	11, 12
Local .....	26, 27
Locataire .....	35, 45, 63
Locataires .....	56, 58
Location.....	27
Logement.....	23, 27
Loi .....	48
Lois.....	46, 63
Lois des licences.....	29
Lots	
achat de.....	22
Lots à bâtrir	
achat de.....	14
Loucks, H.L.....	39, 40
Loyer.....	2, 26, 27, 31, 58, 63
Loyer de l'Hotel-de-Ville.....	14
Loyers.....	56
Lyon-Fellowes, George Byron.....	16
Macadamiser.....	41, 46
Madore, J.T.....	14, 39, 70
Madore, Télesphore.....	8
Madriers.....	52
Magasin.....	35, 43
Main d'oeuvre.....	40
Main, rue.....	27, 51, 54, 63
Maire6, 22, 27, 28, 34, 35, 41, 44, 46, 52, 53, 61, 62, 64, 68, 70, 71, 75	
36, Maire de la cité d'Ottawa.....	16
Maire suppléant.....	55
Maisons.....	56
Mâle.....	35, 45
Manufactures.....	65
Manufactures d'E.B. Eddy.....	9
Manufacturier	
taxe.....	72
Manufacturiers	
taxe.....	72
Marchand-général.....	32
Marchands.....	32
Marché.....	17, 18, 23
Marché public..	14, 22, 41, 46, 48, 73-76
Marchés	
comité des.....	28
Marcil, C.....	4
Marleau, Fran�ois.....	37
Marleau, Frs.....	51
Marston6, 7, 10-13, 15, 18, 19, 22, 28, 30, 33, 36, 37, 39, 43, 44, 46, 47, 53, 55, 59-63, 65, 67, 69, 71, 75, 78	
président d'élection .....	73
Marston, Geo. J.....	10
Marston, Geo. J. Jr.....	47
Marston, Geo.J.....	69, 75
Marston, George Jacob.....	6
Marston, Mr.....	6
Mather, James.....	17
M�decin.....	44
M�moire.....	30
Mill creek.....	66
Ministre	
de la Justice .....	28, 29
Minutes	
publication des.....	25
Montr�al.....	30, 52, 64, 65, 73, 76, 77
Cour sup�rieure du district de.....	58

Moulin	
Gilmour.....	69
Moulins .....	35, 45, 65
municipalité	
du Township de Templeton.....	73
village de la Pointe à	
Gatineau.....	73
Municipalité du township de Hull .....	34
Municipalité scolaire .....	14
Murray, Samuel .....	39
Newell, George .....	3
Nivellement de la rue du Pont .....	5
Notaire .....	3, 44
Notaires .....	35
Obligations .....	11, 12
Occidental .....	64, 65
Officier .....	47
Officiers .....	48
Ordre .....	24
Ordre des Affaires .....	21
Organe officiel .....	18, 24
Ottawa .....	43, 48, 52, 64, 65, 73
brigade du feu de Hull et	
.....	67
chemin macadamisé d'... et	
Aylmer .....	67
chemin macadamisé d'... et	
d'Aylmer .....	66
cité d'.....	35, 43, 44
comté d'.....	30
Cour supérieure du	
District d'.....	31
district d'.....	44
maire de la Cité d'.....	16
proto-notaire du district	
d'.....	58
rivière.....	20
Ottawa, rivière .....	61
Ouverture	
rue du Pont.....	3, 5
rue Front.....	50
Ouverture de la rue du pont .....	3
Ouvrage .....	14
Paix	
juges de.....	44, 48
Papeterie .....	64, 66
Papiers (du Conseil) .....	12
Parade .....	51
Parisien, C. ....	4
Péage, barrières de.....	1, 48
Pelchat .....	2
Pénalités .....	45, 47
Perception .....	2
Rôle de.....	52
Perte .....	48
Pétition .....	2, 13
Boulet, Théophraste.....	51
brigades de feu.....	51
Charpeney Rév. Père & al.....	13
chemin de fer.....	64, 65
citoyens.....	31

Compagnie du Feu	
"Victoria" .....	38
Cornon, André .....	37
Couroux, Olivier .....	51
Cushman S.S. ....	50
Cushman, S.S. ....	38
debentures .....	64
Demers, Onésime .....	65
Desjardins, Joseph .....	16
Donaldson, Robert .....	63
Du Pont, rue .....	13
Dull, rue .....	2
Forde J.H. ....	28
Forde, J.H. ....	16, 64
Frs. Marleau .....	51
Haldane & Co., M.T. ....	40
Hartnedy, Timothy .....	30
Latour, Oct. ....	51
Latour, Octave .....	37
Leblanc, Michel .....	38
Marleau, François .....	37
Murray, Samuel .....	39
Piché, C.B.F. ....	38
Piché, Chs. B.F. ....	54
rue Brewery .....	31
rue Main .....	63
taxes aux bouchers .....	39
Voltigeurs Canadiens .....	32, 38
Pétitions .....	16, 39
Phillion, Félix .....	2
Pichard, A. ....	4
Piché, C.B.F. ....	38
Piché, Chs. B.F. ....	54
Pierre.....	13, 32, 68
Pierre maçonneries .....	17
Place d'affaires .....	43
Places publiques .....	24
Plainte .....	29
Plan	
de la cité .....	18
du marché .....	17, 18
Plans et estimations .....	15
Plans et spécifications .....	2, 4, 5
marché public .....	73, 76
Pointe à Gatineau .....	73
Police .....	16, 24, 30, 58, 60
chef de .....	58, 63
Cour de .....	44
salle de .....	26
station de .....	23, 24, 27, 31, 52, 53
Poll .....	19, 21
Pont .....	48, 66
Brewery Creek .....	67
chemin de fer .....	73
du cimetière .....	39, 49, 68
du lac Lemay .....	48
rivière Gatineau .....	73
suspendu .....	67
Ponts .....	34, 41, 46
Portes .....	17
Poursuite .....	44, 45
Président	

<p>élection municipale..... 30</p> <p>élections municipales..... 73</p> <p>Principale, rue ..... 20, 23, 33</p> <p>Prison ..... 44</p> <p>Prisonniers ..... 2</p> <p>Procédés légaux ..... 67</p> <p>Procès-verbaux ..... 16</p> <p>Proclamation ..... 24</p> <p>Procureur-général</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de la Province de Québec..... 49</li> </ul> <p>Profession</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>arpenteur..... 44</li> <li>d'avocat..... 44</li> <li>médecin..... 44</li> <li>notaire..... 44</li> </ul> <p>Profession libérale ..... 35, 44</p> <p>Propriétaire ..... 26, 35, 45</p> <p>Propriétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'auberges..... 35</li> <li>de lieux d'entretien public ..... 23</li> </ul> <p>Propriété ..... 24, 56, 58, 63</p> <p>Reboul, Rév. Père..... 72</p> <p>Propriétés ..... 31</p> <p>Propriétés immobilières ..... 10</p> <p>Propriétés incendiées ..... 4</p> <p>Protection ..... 24, 31</p> <p>Protêt ..... 9</p> <p>Protonotaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>du district d'Ottawa..... 58</li> </ul> <p>Province ..... 63</p> <p>Province de Québec ..... 48</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>code municipal de la ..... 57</li> </ul> <p>Prud'homme, Etienne ..... 10, 61, 62</p> <p>Prudhomme, E. ..... 1</p> <p>Publication ..... 32</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des minutes..... 25</li> <li>des règlements..... 25, 61</li> <li>du règlement..... 43</li> </ul> <p>Puissance du Canada ..... 34, 53</p> <p>Punition ..... 42</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des désordres au Conseil..... 47</li> </ul> <p>Qualification foncière ..... 68</p> <p>Quartier No. 1 ..... 19, 37, 49</p> <p>Quartier No. 2 ..... 2, 19</p> <p>Quartier No. 3 ..... 20</p> <p>Quartier No. 414, 20, 22, 51, 52, 73, 76</p> <p>Quartier No. 5 ..... 20, 21, 37, 68, 69</p> <p>Québec ..... 54, 64, 65, 73</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acte électorale de la province de ..... 19</li> <li>code municipal de la Province de ..... 57</li> </ul> <p>Gouvernement de..... 48</p> <p>Législature de..... 30</p> <p>procureur-général de la Province de..... 49</p> <p>Province de..... 48</p> <p>trésorier de la Province de..... 41, 46</p> <p>R E G L E M E N T      No. 8 ..... 34</p> <p>R E G L E M E N T      No. 9 ..... 42</p>	<p>R E G L E M E N T      No. 10..... 44</p> <p>R E G L E M E N T      No. 11..... 45</p> <p>R E G L E M E N T      No. 12..... 47</p> <p>Raison sociale..... 43</p> <p>Rapport..... 3, 4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>comité des Finances ..... 50, 69, 70</li> <li>Comité des Licences ..... 50</li> <li>Comité des Rues et Améliorations ..... 40, 50, 51</li> <li>comité permanent des licences ..... 35</li> <li>des auditeurs ..... 4, 33, 49, 70</li> <li>du comité des licences ..... 36</li> <li>du comité général ..... 42</li> </ul> <p>Rapport des auditeurs..... 4</p> <p>Raymond, Gustave Adolphe..... 58</p> <p>Reboul, Rév. P. .... 32, 39, 40</p> <p>Reboul, Rév. Père..... 54, 72</p> <p>Reboul, Révd P. .... 32</p> <p>Recettes et Dépenses..... 4</p> <p>Receveur Général du Canada..... 70</p> <p>Receveur-Général..... 53</p> <p>Réclamation..... 54</p> <p>Réclamations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau, J.O. .... 40</li> </ul> <p>Récompense..... 24</p> <p>Réconfortants..... 67</p> <p>Recorder</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>44, 48, 53, 66</li> <li>bureau du ..... 24</li> <li>cour du ..... 26, 27, 48, 58, 60</li> <li>greffier de la Cour du ..... 4, 8, 16, 57</li> <li>greffier du ..... 7, 47, 61</li> <li>salaire du ..... 48, 64, 66</li> <li>salle de la Cour du ..... 48</li> </ul> <p>Records</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de la Police ..... 58</li> <li>du chef de police ..... 58</li> </ul> <p>Recouvrement..... 44, 45</p> <p>Reçus ..... 61</p> <p>Reddition..... 3</p> <p>Regle V de "l'Ordre des Affaires"..... 21</p> <p>Règle XXXVIII..... 61</p> <p>Règlement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds d'Imdemnité</li> <li>    seigneuriale ..... 29</li> <li>    taxes ..... 35</li> </ul> <p>Règlement No. 1..... 32, 42, 43, 44, 72</p> <p>Règlement No. 3..... 21, 40, 61</p> <p>Règlement No. 8 ..... 34</p> <p>Règlement No. 11 ..... 77</p> <p>Règlement No. 14 ..... 19</p> <p>Règlement No. 17 ..... 46</p> <p>Règlement No. 92 ..... 45</p> <p>Règlements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>16, 29, 40, 42</li> <li>    comité des ..... 28</li> <li>    du conseil ..... 61</li> <li>    publications des ..... 25</li> </ul> <p>Remboursement..... 67</p> <p>Remplacement..... 1</p> <p>Réparation..... 34, 50</p> <p>Requête</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Derouin, J. Bte ..... 36, 37</li> </ul>
---	---

Reboul, Rév. P.....	39	Rue Wellington.....	20
Vachon, Nérée.....	39	Rues.....	34, 41, 46, 53, 65
Résidence .....	35, 45	amélioration des.....	23
du Recorder.....	66	comité des...28, 31, 32, 37-40, 48, 50,	51, 54, 63, 65, 77
Résignation du		Sabourin, B.....	2
secrétaire-trésorier		Saisie.....	44, 58
....., 6, 7		Salaire.....	7, 8, 16, 24, 47, 53, 61
Résolution No. 26 .....	61	du Recorder .....	48, 64, 66
Résolution No. 27 .....	64	Greffier du Recorder .....	47
Réunion		Salle	
salle de.....	27	de la Cour du Recorder .....	48
Revenu .....	25	de Police.....	26
Revenus .....	15, 42, 46, 52, 53	de réunion .....	27
Cour du Recorder.....	48, 58	du Conseil .....	27, 61
marché public.....	74	Saloon.....	29, 35, 36
Révision		Saloons.....	23, 29
de la division de la Cité.....	29	certificats de.....	32
du Rôle d'Evaluateur.....	53	licences .....	23
Richer11, 12, 15, 17-19, 21, 22, 25, 26,		licences d'.....	36
33, 36, 39, 43, 44, 46, 47, 50,		Salter.....	63
53, 55-63, 65, 67, 69, 71		Salubrité.....	34
Bloc.....	27, 33	74Santé	
Richer, D.1-3, 5, 7, 10, 13, 21, 37, 55,		comité de.....	28, 38
75, 78		Satisfaction.....	60
Richer, Damien .....	4	Sauriol, François.....	7
Richer, échevins .....	75	Sauriol, Frs.....	14
Richer, H. Isaie, Ecuier .....	6	Sauriol, M.....	13, 14
Richer, H.I.1-3, 5, 25, 37, 39, 43, 44, 46,		Sauriole, François.....	5
50, 53, 55-57, 60, 69, 75, 78		Sauriole, Mr.....	4
Richer, H.T. .....	69	Sauriole, Narcisse.....	5
Richer, maire .....	63, 65, 70	Secrétaire-trésorier7, 8, 10-12, 15, 22, 35, 41,	
Rivière		43, 45, 46, 49, 62, 70	
Gatineau.....	48, 73	bureau du.....	27
Ottawa.....	20, 61	Secrétariat.....	26, 27
Rôle .....	56	Séguin, Bte.....	39
d'Evaluateur.....	53	Séguin, J. Bte	
d'Evaluation.....	2, 47, 56, 58, 63	compte .....	72
de Perception.....	52	Séguin, Jean Bte.....	14
Rôles		Séguin, Joseph.....	14
de cour.....	48	Serment d'office.....	36
Rouleau, Calixte .....	64	Services.....	77
Rue		Services professionnels.....	33, 54
Albert.....	20, 32, 40	Sessions	
Brewery.....	31	de la Cour du Recorder .....	27
Centrale.....	20	Shériff.....	30
Charles.....	20	Simays1, 2, 11-13, 17, 18, 22, 25, 26, 28-30,	
Chaudière.....	20, 54	34, 36, 37, 39, 43, 44, 46, 47,	
de l'Eglise.....	27, 51	50, 53, 55-57, 59-65, 67, 69,	
Division.....	20	73-75, 78	
du Lac.....	20, 61	Simays, E.....	5, 6, 10
du Pont.....	3, 5, 13, 14	Simays, Edouar.....	21
Dull.....	2	Simon, D.C.....	7, 8
Front.....	50	Simon, S.....	4
Kent.....	32, 40, 52, 61, 73	Simpson, Benjamin.....	31
Main.....	27, 51, 54, 63	Simpson, John.....	28
Principale.....	20, 23, 33	Snow.....	70
Victoria.....	20	Snow, I.A.....	2, 3
Wellington.....	20, 51, 54	Snow, J.A.....	19, 33
Rue Chaudière .....	20	Snow, M.....	18
Rue du pont .....	3, 13	Soeurs Grises	
Rue publique .....	31	couvent des.....	1
Rue Victoria .....	20		

Soumission .....	4, 5, 8, 18	Union du Flat.....	13
bois de chauffage.....	78	compagnie du feu.....	77
impressions.....	40	United Temperance Order.....	39
marché public.....	76	Urgence.....	24
pour impression.....	32	Usines.....	35, 45
Soumissions .....	16, 18, 60	Vachon, Nérée.....	36, 39
bois de chauffage.....	73	Vallée, Pierre.....	4
marché public.....	73, 76	Vendre.....	43
rue du Pont.....	3	Vente	
St Julien, M. .....	60	de viandes de boucherie.....	43
Station .....	2	des biens.....	44
Station de Police	23, 24, 27, 31, 52, 53, 73	des viandes de boucherie .....	42, 43
Statuts .....	47	Viande.....	43
Statuts Refondus du Canada .....	34	en baril .....	43
Sunday Temperance Society .....	39	fumée .....	43
Sureté collatérale .....	4	salée .....	43
Système des licences .....	43	séchée .....	43
Taux .....	13	Viande de boucherie.....	43
Taxe .....	32, 35, 45, 63	Viandes de boucherie.....	42, 43
bouchers.....	39	Victimes des derniers incendies.....	4
Bureau des Ecoles Communes.....	72		
de témoins.....	66		
manufacturier.....	72		
sur les bouchers.....	44		
sur les chiens.....	58		
sur les voitures.....	58		
Taxes	4, 9, 15, 32, 35, 42, 44, 45, 56, 65		
municipales.....	59, 64, 68		
Templeton			
Township de .....	73		
village de .....	49		
Terrain .....	46		
Tétreau, Nérée .....	66		
The Aylmer Times .....	32		
Tiers-saisie .....	58		
Titres .....	68		
Township			
Conseil du.....	38		
de Hull.....	70-72		
de Templeton.....	73		
Township de Hull .....	30, 34		
municipalité du.....	34		
Traduction anglaise .....	4		
Trafic			
des boissons.....	63		
Trafiquant .....	43		
Transport			
des prisonniers.....	2		
Travaux .....	14		
de chemins.....	70, 72		
rue Kent.....	73		
Traverse .....	35, 44, 49		
Traversier .....	49		
Trésorier			
de la Province de Québec...	41, 46		
Tribunal .....	48		
Trottoir .....	51, 52, 54, 63		
Trottoirs .....	41, 46		
Trudel, Moise .....	47		
Trudelle .....	1-3, 5		
Trudelle, Narcisse A. ....	10		
Uniformes .....	51		

Victoria	
Compagnie du Feu.....	38
Compagnie.....	51
Victoria, rue .....	20
Village	
de la Pointe à Gatineau.....	73
de Templeton.....	49
Violation .....	44
Violence .....	41, 47
Voie ferrée .....	64, 65
Voiture .....	43
d'été.....	58
d'hiver.....	59
de louage.....	58
double.....	58
simple.....	58
Voitures .....	48, 50
Voltigeurs Canadiens .....	38, 51
Voltigeurs Canadiens, Compagnie des.....	32
Votation	
arrondissements de.....	18, 19
Voyage.....	54
Wakefield	
chemin macadamisé de Hull &.....	48
Walker, John.....	49, 63
Washburn, Sexton.....	72
Waters.....	70
Waters, Abel.....	39
Watson, M.....	4
Webb, Christopher.....	68
Wellington, rue.....	20, 51, 54
Wright, C.....	4
Wright, C.B.....	72
Wright, Christopher.....	1